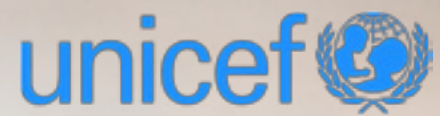




Ministère de l'Eau et
de l'Assainissement



**Colloque national
sur les modèles de
gestion efficace du
service d'eau potable**

**18 - 19 octobre 2017
Hôtel Silmande Ouagadougou**

EXPOSÉS

DÉMOS

DÉBATS

Note de synthèse

Comité scientifique du colloque :

Juste Nansi (IRC) Animateur principal
Mougabé Koslengar (Unicef Burkina) Facilitateur principal
Denis Dakouré (IRC) Rapporteur principal
Ousmane Ouédraogo (DGESS/MEA) Animateur
Stanislas Bonkougou (DGEP/MEA) Animateur
Christelle Pezon (HydroConseil) Animatrice
Daniel Spalthoff (Unicef Burkina) Animateur
Evariste Kouassi (Unicef) Animateur

Comité de relecture de la note de synthèse :

Juste Nansi (IRC)
Christelle Pezon (HydroConseil)
Mougabé Koslengar (Unicef Burkina)

Contacts :

www.ircwash.org
burkina@ircwash.org
Tél. 75 14 03 62 ou
75 30 33 56

Conception graphique & photos :
© Sésame Pictures / IRC

COLLOQUE NATIONAL SUR LES MODELES DE GESTION EFFICACE DU SERVICE D'EAU POTABLE

CAPITALISATION DES EXPERIENCES EN
MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN
AU BURKINA FASO

NOTE DE SYNTHÈSE

DR DENIS DAKOURE
EXPERT ASSOCIE IRC
RAPPORTEUR PRINCIPAL



Ministère de l'Eau et
de l'Assainissement



Table des matières

Sigles et Acronymes

1. Introduction

2. Enjeux et défis de la gestion du service d'eau en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso

- Cadre réglementaire de la gestion des services d'AEP en milieu rural et semi-urbain
- Cadre d'analyse des modèles de gestion des services d'eau potable en zone rurale
- Résultats préliminaires de la recherche-action sur les modèles de gestion durable des services d'eau potable en zone rurale dans le cadre de partenariats public-privé

3. Retours d'expériences

3.1. Le développement, le maintien et l'amélioration du service public

- E-Pump, une solution pour une gestion efficace du service de l'eau et
- une quantification de la ressource en eau exploitée par les PMH
- Echelles adaptées de gestion des fonctions relatives à la fourniture des services d'eau potable : leçons apprises de l'expérience de l'ONEA dans les centres affermés
- Expérience de la gestion partagée des AEPS
- Akvo Flow, application de collecte de données
- Plateforme numérique de monitoring WASH
- G-AQUA, un outil de gestion et de suivi de la DSP AEP dans les quartiers non-lotés de Ouagadougou

3.2. Le recouvrement des coûts et l'accessibilité financière du service public

- Politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain
- Enjeux et défis du recouvrement des coûts du service d'eau potable dans les quartiers périphériques des grandes villes du Burkina Faso, leçons apprises de l'expérience de l'ONEA
- Introduction de méthodes innovantes pour le paiement du service de l'eau en milieu rural

3.3. Les responsabilités mutuelles des parties prenantes

- Redevabilité et gouvernance, leçons apprises de la recherche-action sur « les modèles de gestion durable des services d'eau potable en zone rurale dans le cadre de partenariats public-privé » au Burkina Faso
- Effectivité de la responsabilité mutuelle des parties prenantes (mécanismes, efficacité et leçons apprises)
- Cas de la commune de Dassa
- Gestion des responsabilités mutuelles entre l'exploitant d'AEPS, ses clients et les autorités communales : leçons apprises de l'expérience de SAWES
- Nous serons désormais des consommateurs exigeants non plus des usagers ruraux ignorant leurs droits et pouvoirs !
- La technologie Rapido pour le suivi des interventions du secteur de l'eau et de l'assainissement

3.4. La planification stratégique de la gestion du service public d'eau potable à l'échelle communale ou intercommunale

- Bilan et perspective des PCD AEPA en milieu rural
- Bilan et perspectives des plans stratégiques en milieu urbain
- Expérience de planification stratégique communale et intercommunale de la réalisation de l'accès universel et durable à l'eau potable, enjeux et défis conceptuels et opérationnels.

4. Enseignements et recommandations

4.1. Enseignements pour améliorer les pratiques des professionnels

4.2. Recommandations pour l'amélioration des stratégies publiques sectorielles

5. Conclusion

Annexes

Sigles et Acronymes

ADAE	Association pour le Développement des Adductions d'Eau de l'ouest
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AEPS	Approvisionnement en Eau Potable Simplifié
AFD	Agence Française de Développement
AUE	Association des Usagers de l'Eau
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
CPEA	Cadre Partenarial pour l'Eau potable et l'Assainissement
DGEP	Direction Générale de l'Eau Potable
DSP	Délégation de Service Public
GIZ	Deutsche Gesellschaft für Internationale Zusammenarbeit
JMP	Joint Monitoring Program
KfW	Kreditanstalt für Wiederaufbau
MEA	Ministère de l'Eau et de l'Assainissement
MO	Maître d'ouvrage
MOC	Maîtrise d'Ouvrage Communale
OBA	Output Based Aid
ODD	Objectifs de Développement Durable
OMD	Objectifs du Millénaire pour le Développement
ONEA	Office National de l'Eau et de l'Assainissement
ONG	Organisation Non Gouvernementale
OSC	Organisation de la Société Civile
PADQPO	Projet d'Aménagement et de désenclavement des quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou
PCD-AEPA	Plan Communal de Développement sectoriel de l'Approvisionnement en Eau Potable et de l'Assainissement
PD	Plan de Développement (eau)
PEA	Poste d'Eau Autonome
PMH	Pompes à Motricités Humaine
PN-AEP	Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable
PPP	Partenariat Public Privé
PSA	Plan Stratégique d'Assainissement
QNL	Quartiers Non-lotés
SAWES	Sahelian Agency for Water Environment and Sanitation
TVA	Taxe sur la Valeur Ajoutée
WSP	Water and Sanitation Program de la Banque mondiale

1

Introduction

Globalement, les zones rurales et semi urbaines sont défavorisées en matière d'approvisionnement en eau potable. Selon le rapport JMP 2017, et conformément aux nouveaux indicateurs de l'ODD6.1, seulement 43% de la population du Burkina vivant en milieu rural a accès à des sources améliorées d'eau potable, contre 79% en milieu urbain. En plus du manque d'équipements, persistent de grands défis dans la gestion efficace des équipements existants. 11% des Pompes à Motricité Humaine (PMH) et 16% des systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable Simplifié (AEPS) ne sont pas fonctionnels. En d'autres termes, il y a au moins 5286 forages en panne depuis plus de douze mois et les populations qui les utilisaient marchent plus de trente minutes à la recherche d'autres sources d'eau (évidemment non potable). D'énormes ressources sont déployées chaque année par le ministère en charge de l'Eau et de l'Assainissement et ses partenaires pour la réhabilitation des forages, au détriment de la construction de nouveaux points d'eau potable.

Enfin, le niveau de fonctionnement des structures communautaires ou informelles mises en place pour assurer la gestion des infrastructures semble encore être bien en-deçà des attentes. Vu les objectifs assez ambitieux de l'ODD6.1, il semble urgent de tirer les leçons des méthodes de gestion actuelles, de revisiter les propositions des études et recherches en la matière et d'explorer d'autres possibilités de partenariat pour assurer un service d'eau potable continu, durable, abordable et accessible à tous.

C'est dans ce contexte qu'a été organisé le colloque national qui a réuni près d'une centaine de professionnels et de décideurs du secteur à Ouagadougou, les 18 et 19 octobre 2017. Parmi les participants, on distingue des universitaires, des opérateurs privés, des spécialistes/professionnels et des décideurs du secteur, aussi bien au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique (ministères, collectivités territoriales, exploitants, partenaires techniques et financiers, bureaux d'études, ONG).

Le colloque a été structuré autour de quatre thèmes permettant de capitaliser les expériences sur la gestion des services d'eau potable.



Thème 1
**Le développement, le maintien et
l'amélioration du service public**

Sur la base des résultats concrets d'expériences conduites au Burkina Faso, quels sont les types de partenariats, les modèles les plus viables, les leviers et les freins à l'équilibre de gestion, à l'extension et à l'amélioration qualitative du service public par les exploitants ?

Thème 2
**Le recouvrement des coûts et
l'accessibilité financière du service public**

A partir des résultats concrets d'expériences conduites au Burkina Faso, quels sont les modalités, les leviers et les freins pour le plein recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance du service public par les exploitants ? Sur la base des résultats d'expériences conduites au Burkina Faso, quels sont les modalités, les leviers et les contraintes d'une tarification équitable et de l'accessibilité financière du service public d'eau potable pour les plus pauvres ?

Thème 3
**Les responsabilités mutuelles des parties prenantes,
autorités publiques, exploitants et usagers**

A partir des résultats concrets d'expériences conduites au Burkina Faso, quels sont les modalités, les leviers et les freins au plein exercice des responsabilités mutuelles et obligations réciproques des autorités publiques, des exploitants et des usagers ?

Thème 4
**La planification stratégique de la gestion du service public d'eau
potable à l'échelle communale ou intercommunale**

Sur la base des expériences conduites au Burkina Faso, quelles sont les modalités pour refléter de façon pertinente, les ambitions et stratégies locales en matière d'efficacité de la gestion du service public d'eau potable dans les plans communaux de développement ?

Un marché des innovateurs a également été organisé en vue d'aider les experts à mieux communiquer sur leurs solutions (outils, concepts, méthodes ou instruments) et de convaincre les autres professionnels ou décideurs à les adopter et, éventuellement, à financer leur réplique.



2

Enjeux et défis de la gestion du service d'eau en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso

Cette section traite des éléments de cadrage du colloque, d'une part, au plan technique et conceptuel, par rapport à l'analyse de l'efficacité des modèles de gestion des services d'eau et, d'autre part, au plan réglementaire, par rapport aux dispositions en vigueur en matière de fourniture des services d'eau.

Le cadrage du colloque se base sur deux contributions :

- Le cadre réglementaire de la gestion des services d'AEP en milieu rural et semi-urbain présentant les principes directeurs et les responsabilités des parties prenantes ;
- Le cadre d'analyse des modèles de gestion des services d'eau potable développé par l'Unicef et les résultats préliminaires de la recherche-action sur les modèles de gestion durable des services d'eau potable en zone rurale, dans le cadre de partenariats public-privé, qui a guidé la structuration thématique du colloque.

Cadre réglementaire de la gestion des services d'AEP en milieu rural et semi-urbain

Auteur : Vurê Hervé Romaric SOMDA

Une série de réformes a été engagée depuis les années 2000 pour assurer la pérennité du service public de l'eau en milieux rural et semi-urbain, à travers l'implication des opérateurs privés dans le secteur de l'eau potable.

Le gouvernement du Burkina Faso a entrepris depuis 1998 une série de réformes visant à promouvoir, comme alternative au modèle de gestion communautaire qui s'est révélé inefficace, la gestion déléguée au secteur privé du service de l'eau potable en milieux rural et semi-urbain. La mise en œuvre de cette approche tient compte, naturellement, du processus de décentralisation en cours dans le pays depuis 2004, du transfert, depuis mars 2009, de la responsabilité de la délivrance des services publics d'eau et d'assainissement aux collectivités locales et de la confirmation de l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) dans son mandat actuel de gestion du service public de l'eau et de l'assainissement en milieu urbain.

En tout état de cause, cette approche a permis au secteur privé burkinabé de s'investir, tantôt, dans la construction et la réhabilitation des infrastructures d'eau et d'assainissement, tantôt, dans la gestion du service public de l'approvisionnement en eau potable, dans le cadre de contrats de partenariat conclus avec des communes rurales, tandis qu'en milieu semi-urbain, des bureaux d'études et des entreprises privées signaient avec l'ONEA des contrats de délégation de gestion pour la délivrance du service d'eau potable à des populations à faibles revenus dans cinq quartiers périphériques non-lotés de Ouagadougou, dans le cadre d'une opération pilote.

Le souci d'assurer la pérennité du service public de l'eau en milieux rural et semi-urbain à travers l'implication des opérateurs privés dans le secteur de l'eau potable a poussé le gouvernement burkinabé à adopter, le 3 novembre 2000, un décret⁽¹⁾ portant réforme du système de gestion des infrastructures hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieux rural et semi-urbain.

Cette réforme avait pour objectifs principaux :

- de renforcer les compétences des collectivités territoriales et notamment les communes dans le domaine de l'AEPA ;
- d'améliorer la gestion communautaire des PMH au niveau local en favorisant notamment la constitution des AUE ;

- de permettre l'intervention du secteur privé à travers des schémas de délégation de service public entre les communes et les opérateurs privés afin de gérer le service public de l'eau à travers la gestion des ouvrages hydrauliques (AEPS, PEA, PMH) situés hors champ d'intervention de l'ONEA.

Le cadre juridique de la gestion du service public de l'eau est encadré par la loi n°002-2001/an portant loi d'orientation relative à la gestion de l'eau (« Loi d'Orientation ») qui prévoit que l'Etat puisse déléguer aux collectivités territoriales certaines de ses compétences relatives à l'utilisation de l'eau.

Dans le cadre du processus de décentralisation entrepris par le gouvernement du Burkina Faso, le Décret de Transfert⁽²⁾ consacre notamment la délégation des compétences étatiques relatives (i) à la mobilisation, au traitement et la distribution de l'eau potable et (ii) à la réalisation et la gestion des puits, forages, bornes fontaines et systèmes d'approvisionnement en eau. Ce transfert de compétences s'accompagne (i) du transfert du patrimoine y afférent, dont les puits, forages, postes d'eau autonomes et systèmes d'adduction d'eau potable, (ii) du transfert des ressources financières, principalement sous forme de subvention et de dotation, et (iii) du transfert de ressources humaines. Ainsi la mise en place du service public de l'eau en milieu rural et semi-urbain est de la responsabilité des communes.

L'article 44 de la Loi d'Orientation, prévoit que la délégation de service public à une personne publique ou privée s'effectue par contrat passé avec l'Etat ou une collectivité territoriale (en l'occurrence les communes). Les schémas contractuels envisagés sont soit la régie dans le cadre de la gestion d'une commune, soit des contrats de gestion, de concession ou d'affermage.

Le prix de vente de l'eau est fixé par décret pour les zones urbaines exploitées par l'ONEA et pour les zones rurales et semi-urbaines, un prix plafond est fixé dans les documents d'appel d'offre (en général pas au-dessus de 500 FCFA/m³), étant précisé que les opérateurs privés peuvent proposer dans leurs offres des prix différents, si possible inférieurs.

Il est à présent possible, dans le contexte de la décentralisation, du désengagement de l'Etat, du développement de l'Etat droit et de la démocratie, de distinguer (i) une fonction de maîtrise d'ouvrage en référence au niveau et à la nature de la domanialité publique : national/local, Etat/collectivité territoriale (ii) une fonction d'exploitation des équipements et/ou services en référence à l'émergence et au renforcement d'opérateurs de service d'eau autonomes (iii) une fonction de régulation en référence aux principes mêmes du service public.

C'est cette disposition progressive des acteurs qui permet aujourd'hui d'impulser la maîtrise d'ouvrage communale, l'ancrage contractuel et commercial des activités, la professionnalisation des opérateurs, un meilleur recouvrement des coûts et un renforcement de la capacité d'autofinancement du secteur.

La nécessité d'une tarification équitable accompagnée d'une stratégie PPP pour assurer l'accès universel à l'horizon 2030.

La tarification de l'eau a pour objectif de i) neutraliser le caractère inéquitable du prix de l'eau entre le milieu rural et le milieu urbain en alignant progressivement les tarifs sur ceux pratiqués par l'ONEA ; ii) généraliser l'accès à l'eau potable en fournissant un service par BP à 70% de la population et un service par BF à 30% de la population à l'horizon 2030 ; iii) attirer le secteur privé dans la gestion des services d'eau potable en planifiant des investissements de nature à susciter une demande suffisante pour équilibrer les comptes d'exploitation et permettre aux opérateurs de dégager une marge bénéficiaire.

L'objectif de la stratégie est de proposer des solutions viables en matière de PPP dans le domaine du service

public de l'eau en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso. De façon spécifique, il s'agit de : i) disposer d'un cadre juridique et institutionnel adapté au PPP dans le secteur de l'AEPA ; ii) renforcer les capacités d'intervention des communes ; iii) disposer d'un organe de régulation ; iv) créer les conditions d'un accès durable, équitable et universel au service public de l'eau potable.

La tarification et la stratégie PPP dans le secteur de l'eau en milieu rural repose sur dix principes qui sont :

1. Le financement par les autorités publiques des investissements (initiaux, d'extension, de densification et de renouvellement des équipements dont la durée de vie excède 15 ans) ;
2. Les dotations aux amortissements constituées par les fermiers abondent annuellement un fonds de renouvellement. Ce fonds finance efficacement le renouvellement de tous les équipements dont la durée de vie est inférieure à 15 ans. Pour faciliter la mise en œuvre des dépenses, les fonds seront logés dans un compte commercial cogéré par l'opérateur privé et l'autorité contractante avec un droit de regard pour l'autorité de régulation ;
3. La mise en œuvre effective de l'intercommunalité assortie d'un système de péréquation sur la dotation aux amortissements destinée au renouvellement des équipements dont la durée de vie est inférieure à 15 ans ;
4. Le financement des charges d'exploitation et de maintenance du service public de l'eau par les produits de vente de l'eau au volume (tarification) ;
5. L'acceptation, par le maître d'ouvrage et le délégataire, du principe de la révision périodique des prix de vente en fonction des conditions d'exploitation (consommations spécifiques en deçà ou au-delà des hypothèses, marges brutes annuelles supérieures

à 30% du chiffre d'affaires...), selon des règles transparentes définies dans le contrat ;

6. La desserte en eau potable, à l'horizon 2030, de tous les centres de santé, les écoles et autres bâtiments administratifs par BP dans les centres gérés selon le même phasage ;
7. Le financement⁴ par les produits de vente de l'eau, d'une partie du fonctionnement de la maîtrise d'ouvrage communale (à ratio de 20 FCFA/m³), du suivi technique et financier (à ratio de 14 FCFA/m³), de la contribution financière en matière d'eau (à ratio d'1 FCFA /m³) et du renforcement des capacités des acteurs (à ratio de 7,5 FCFA/m³) ;
8. Le paiement d'une redevance fixe mensuelle en contrepartie du service d'eau par branchement

1. Décret n°2000-514/PRES/PM/MEE.

2. Décret n°2009-107/PRES/PM/MATD/MAHRH/MEF/MFRE portant transfert des compétences et des ressources de l'Etat aux communes, dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement.

3. Y compris les charges fixes (personnel, suivi de la qualité de l'eau, gestion, ...), variables (maintenance, énergie, redevances, désinfection, fontainiers, ...) et les dotations aux amortissements pour les équipements ayant une durée de vie inférieure à 15 ans.

4. Il est recommandé de mener une étude sur les flux et modes de gestion des fonds publics et privés issus de la vente de l'eau

Cadre d'analyse des modèles de gestion des services d'eau potable en zone rurale

Auteur : Unicef, 2015

La recherche-action conçue par l'UNICEF vise à tester la manière dont les modèles de gestion déléguée au secteur privé, conjugués à une forte responsabilisation, peuvent contribuer à assurer un accès à l'eau efficace,

particulier (BP), notamment de 500 FCFA pour les usagers domestiques et 1 000 FCFA pour les usagers non-domestiques ;

9. L'application de la TVA en vigueur pour les abonnés par BP sur les redevances (fixe et assainissement autonome) et sur les consommations d'eau au-delà de 50 m³ par mois pour les abonnés domestiques ;
10. L'exonération des droits et taxes des équipements ayant une durée de vie inférieure à 15 ans lors de leur renouvellement afin de promouvoir l'accessibilité à l'eau par tous, et notamment les couches les plus démunies, tout en garantissant la durabilité des infrastructures et la viabilité de l'exploitation, gage de création d'emplois.

durable et abordable dans les zones rurales densément peuplées des pays en développement.

L'hypothèse est qu'il existe des modèles à travers lesquels les opérateurs privés peuvent fournir un service aux communautés pauvres à un prix abordable et réaliser un bénéfice au fil du temps si et quand un juste équilibre entre l'échelle des opérations, l'acceptation des utilisateurs et le système de gouvernance et de responsabilisation est identifié et mis en œuvre.

Le tableau ci-dessous résume les dimensions de recherche que les acteurs et les chercheurs examineront pour répondre à la question de recherche globale. **Ces dimensions de recherche offrent un cadre d'analyse critique de l'efficacité des différents modèles expérimentés par les acteurs qui présentent leurs résultats au cours du colloque. Pour chaque dimension, il s'agit de questionner l'équilibre entre les préoccupations de viabilité du modèle d'affaires de l'opérateur et les préoccupations de responsabilité des parties prenantes que sont les autorités publiques et les usagers.** Ces dimensions ne sont certes pas exhaustives et il pourrait également y avoir d'autres dimensions critiques que les participants au colloque identifieront au cours des échanges.



Dimensions	Responsabilités des autorités locales et des citoyens/usagers	Intérêts ou préférences de l'opérateur
1. Echelle des opérations Quelle est l'échelle appropriée des opérations ?	- Assez petite pour assurer la supervision / la proximité des utilisateurs (correspondant à l'unité administrative)	- Assez grande pour garantir le profit ou la rentabilité
2. Couverture du service Quelles sont les principales conditions et contraintes pour qu'un opérateur puisse étendre le service à une zone administrative entière ?	- Service couvrant des zones entières : anciens et nouveaux points d'eau - Service couvrant seulement les nouveaux points d'eau / pompes à main ou tous les types d'équipements	- Service couvrant seulement les nouveaux points d'eau / pompes - Service limité à la marque de pompe préférée de l'opérateur
3. Niveau des prix / modalités de paiement pour le consommateur Quel est le bon prix / tarif de l'eau ?	- Les tarifs sont abordables pour les plus pauvres - Les modalités de paiement sont flexibles	- Les tarifs sont suffisants pour récupérer les coûts et réaliser des profits - Les flux de trésorerie sont répartis de manière à éviter les tensions de ressources - Différentes options de financement sont disponibles pour les utilisateurs
4. Risque commercial ? Quel est le niveau approprié de partage des risques entre l'autorité publique et l'opérateur privé ?	- Systèmes de facturation : gestion entièrement privée. - Risque : entièrement sur l'opérateur privé	- Les systèmes de facturation : externalisés ? - Risque : garantie / couverture par le gouvernement
5. Modèle de recouvrement des coûts Quels éléments de coûts de service les tarifs devraient-ils aider à recouvrer ?	- Les tarifs sont fixés pour recouvrer les coûts de l'entretien préventif, de la maintenance et de l'exploitation, des grosses réparations et en partie les nouveaux investissements en capital	- Les tarifs recouvrent seulement l'entretien préventif, l'exploitation et la maintenance courante
6. Création de la demande Comment la demande et la volonté de payer peuvent-elles être générées au niveau des utilisateurs qui ont le plus besoin des services ?	- Couvrir les zones où les besoins sont élevés, même si la demande / volonté de payer est faible. - Puiser dans les connaissances et les ressources du secteur privé en marketing.	- Choisir des zones qui ont une forte demande - Laisser le soin aux partenaires de développement ou aux autorités publiques pour créer la demande
7. Disponibilité des données de suivi Comment / combien de données devraient être mises à disposition ? À qui ?	- Toutes les données des opérateurs doivent être partagées / rendues publiques : afin d'améliorer la supervision et la planification	- Conserver les données pour l'usage interne : pour augmenter l'efficacité du modèle d'entreprise uniquement - Communiquer les données uniquement sur les indicateurs clés de performance
8. Renforcement des capacités à long terme et concurrence Comment les modèles de partenariat avec le secteur privé peuvent-ils encourager une saine concurrence et soutenir le renforcement du secteur privé local ?	- Mobiliser le secteur privé international pour contribuer au renforcement des capacités du secteur privé local - Mobiliser le secteur privé international pour contribuer à la création d'emplois locaux - Mobiliser le secteur privé international pour contribuer à l'amélioration des chaînes d'approvisionnement pour toutes les marques de pompes.	- Conserver un avantage concurrentiel par rapport au secteur privé local - Utiliser le secteur privé local comme fournisseur et minimiser les coûts
9. Durée de l'accord Quelle est la durée appropriée des accords de gestion ?	- Courte : estime que le remplacement de l'opérateur devrait être possible et que les actifs publics restent sous contrôle	Long : a besoin de temps pour rendre le modèle d'affaire rentable
10. Cycle court de responsabilité Comment le cycle court de la responsabilité entre l'opérateur et l'utilisateur peut-il être renforcé ?	- Norme de service claire : critères compréhensibles et acceptés par les utilisateurs (par exemple réparation des pannes dans les 48 heures). - Mécanisme de reporting : mécanisme de traitement des plaintes accessible aux plus pauvres - Capacité renforcée des associations d'usagers	- Normes de service peu transparentes - Rester à l'écart des groupes sociaux et des zones qui sont éloignées / non rentables - Réponse par cluster (proximité géographique) plutôt que par temps d'arrêt - Pièces de rechange sous-standard
11. Cycle long de la responsabilité Comment le cycle long de la responsabilité entre l'opérateur et l'utilisateur peut-il être renforcé ?	- Sélection de l'opérateur : l'opérateur est sélectionné par les autorités publiques par appel d'offres - Responsabilité : directe des autorités publiques locales ou nationales - Supervision : autorités locales ou communauté - Une réponse existe en cas de non-conformité persistante : l'opérateur peut être remplacé par des concurrents	- Obtenir le contrat sans concurrence effective

Résultats préliminaires de la recherche-action sur les modèles de gestion durable des services d'eau potable en zone rurale dans le cadre de partenariats public-privé

Auteurs : Mougabé KOSLENGAR & Christelle PEZON

Comment la gestion déléguée au secteur privé, combinée à la surveillance et à l'obligation redditionnelle, peut-elle garantir un accès durable et de qualité à l'eau dans les zones rurales à faible et moyenne densité ?

Éliminer les ruptures d'approvisionnement dues aux défaillances des systèmes et offrir des services d'eau et d'assainissement durables est essentiel pour pouvoir à la fois consolider les progrès réalisés en matière d'accès, et pour atteindre l'objectif d'accès universel tel que défini dans les ODD. Différentes études ont prouvé qu'il y a deux pré-conditions nécessaires pour pouvoir pérenniser les services d'approvisionnement en eau en zone rurale : un changement en faveur de méthodes de prestation de services améliorées impliquant le secteur privé (Lockwood, H. et Smits, S., 2011) et une insistance plus marquée sur la gouvernance et la responsabilisation (Dispositif de gouvernance de l'eau du PNUD/SIWI/UNICEF, 2015).

La recherche-action initiée par l'UNICEF et soutenue par le MEA a testé un modèle de service qui consolide la chaîne de valeur du service (installation, gestion, maintenance, réhabilitation, création de la demande, et vente d'eau) en s'appuyant sur un opérateur privé et en utilisant des moyens techniques innovants (chips SMART, plate-forme en ligne, etc.) pour renforcer les liens de responsabilité entre les principaux acteurs (gouvernement local/ national, opérateur privé et utilisateurs).

L'hypothèse générale est que la réussite d'un tel modèle se trouve dans la mise en équilibre de la viabilité financière de l'opérateur et de mécanismes de responsabilisation. Les variables clés telles que le prix de l'eau, les modalités de paiement, le délai d'exécution des réparations, l'échelle des opérations, les heures d'ouvertures, la qualité de l'eau, le mécanisme de solidarité ont été retenues pour bâtir un plan d'affaires viable et satisfaire les exigences en matière de sécurité, d'accessibilité financière et de responsabilisation des détenteurs de droits.

Le modèle testé dans 3 communes du Burkina Faso a produit quelques leçons assez intéressantes sur la base des dimensions telles que : l'échelle d'opérations, le niveau des prix, le modèle de recouvrement des coûts, la création de la demande et les mécanismes de responsabilité.

Parmi les principaux enseignements, on retient : (i) le rôle central de la création de la demande pour maintenir la viabilité du modèle de service, (ii) l'importance du partage d'informations régulier et la définition d'indicateurs de performance clairs pour stimuler l'adhésion au service et faire percevoir la valeur de celui-ci, (iii) l'utilité avérée d'un système de carte prépayée pour simplifier la collecte des recettes, (iv) la motivation des gestionnaires des points d'eau

et (v) l'importance du suivi pour améliorer et affiner les tarifs afin de favoriser l'accès de tous à un service abordable.

Parmi les principaux défis rencontrés, on note : la difficulté de marketer le service de l'eau potable en milieu rural vu son caractère perçu jusque-là comme service social, les difficultés à évaluer le nombre exact des abonnés et des laisser-pour compte d'un tel modèle, les difficultés à trouver un profil type du gestionnaire et à rendre attractive la fonction de gestionnaire de point d'eau, les difficultés à trouver une technologie adaptée au renforcement des mécanismes de responsabilisation.

On peut retenir de la recherche-action que :

- Impliquer le secteur privé dans la gestion de l'eau dans les petites communautés peut être une alternative à la gestion communautaire afin d'accroître les chances de succès et de durabilité de la délivrance des services d'eau en milieu rural ;
- Consulter les utilisateurs / communautés et les autorités locales à un stade précoce, en particulier sur des aspects clés tels que les tarifs, le niveau de service, le mécanisme de responsabilité, pourrait contribuer à accroître l'adhésion au modèle de vente d'eau proposé ;
- Mettre en évidence les tensions sous-jacentes entre des intérêts opposés (viabilité financière contre accessibilité financière) et négocier ouvertement sur les aspects les plus critiques du modèle est un levier déterminant ;
- Définir des indicateurs de performance clairs et des voies de responsabilité claires tant dans les instruments juridiques que dans les accords de responsabilité est un gage de création de confiance entre les partenaires ;
- Relier une plate-forme de surveillance en temps réel à des actions concrètes le long des voies de responsabilisation est une meilleure manière de suivre des actions ;
- Discuter des mécanismes pour servir et contrôler l'accès au groupe le plus vulnérable permet de ne pas laisser certaines populations à la marge du service ;
- Clarifier avec les autorités locales (par exemple la municipalité) la nécessité d'intégration du plan d'affaires sur la gestion de l'eau à leur plan de développement local témoin de la durabilité du partenariat et du service.

3

Retours d'expériences

3.1. Le développement, le maintien et l'amélioration du service public

Des résultats concrets d'expériences conduites au Burkina Faso mettant en évidence les types de partenariats, les modèles les plus viables, les leviers et les freins à l'équilibre de gestion, à l'extension et à l'amélioration qualitative du service public par des exploitants ont été partagés : Public (ONEA), Privé (VERGNET), Associatif (ADAE).

E-Pump, une solution pour une gestion efficace du service de l'eau et une quantification de la ressource en eau exploitée par les PMH

Auteurs : Christophe LEGER & Nicolaas VAN DER WILK

La pompe à motricité humaine constitue pour plus de 10 millions de burkinabè vivant en zone rurale le seul moyen moderne quotidien d'approvisionnement en eau potable. 52 000 forages équipés de PMH ont été construits au Burkina Faso. D'après les autorités en charge de l'eau, plus de 5 200 points d'eau ne fonctionnent plus, privant des burkinabè de l'accès à l'eau potable et réduisant à néant des investissements soutenus par l'Etat à hauteur de près de 30 milliards de FCFA.

Pour répondre aux exigences des Objectifs du Développement Durable, l'Etat burkinabè doit relever un immense défi : résoudre le problème de la maintenance des équipements hydrauliques pour que les pompes à motricité humaine répondent à leur fonction première qui est d'alimenter quotidiennement en eau les populations qui en dépendent.

La professionnalisation du secteur par l'introduction d'opérateurs privés chargés de gérer la distribution en eau potable à partir de réseaux AEP a été un facteur déterminant dans l'amélioration du service de l'eau dans les petites bourgades équipées d'un réseau d'adduction d'eau potable. Il était légitime de se demander si l'introduction d'un opérateur privé pour la gestion de parcs de pompes à motricité humaine n'était pas la solution incontournable pour valoriser les investissements perdus à ce jour et améliorer avec un très fort effet de levier l'accès durable à l'eau potable pour les populations rurales, avec une visée à 2030 : garantir à la population rurale burkinabè l'accès en continu à l'eau potable conformément à l'objectif 6 des ODD.

Cette professionnalisation de la gestion des PMH sur le terrain ne pouvait être possible que si un véritable service était mis en place à l'image des opérateurs de téléphonie mobile. Comme pour le téléphone, l'utilisateur est prêt à payer le service si le service est à la hauteur de son exigence.

Le projet E-pump est déployé dans 3 communes du Burkina Faso (Kyon, Dassa et Niankorodougou) se caractérisant par une multiplicité des sources d'eau alternatives.

L'exploitation communautaire des PMH se heurtait à un obstacle majeur : celui de recueillir les fonds nécessaires à l'entretien des pompes par le remplacement de pièces hors d'usage par exemple. Or, les modèles les plus développés de collecte de fonds comme la cotisation familiale voire le paiement au seau puisé se traduisaient souvent par des tensions au sein des communautés (certains considérant qu'ils payaient plus que d'autres), menant à des temps de réparation peu maîtrisés et finalement décevants pour les familles qui finissaient par abandonner le point d'eau.

Un des premiers résultats de l'expérience a été de concevoir un système de comptage des volumes puisés sur une PMH. En effet, sans idée réelle de la production en eau d'une pompe, il était impossible de définir une grille tarifaire juste pour les usagers.

Ce système de comptage est constitué d'un compteur totalisateur mécanique, d'un enregistreur de données (data logger) et d'un lecteur permettant la collecte des informations (les données de pompage) et la

retransmission dans un observatoire logé dans le web et accessible à tous publics, y compris les autorités locales, communales ou centrales.

La collecte des données permet :

- La connaissance des prélèvements d'eau dans une unité administrative et sur la nappe
- La sous-utilisation d'un point d'eau ou au contraire sa sur-utilisation
- L'observation des périodes de pointe en fonction de la saison mais également sur la journée
- Le statut de la pompe : ses temps de panne et sa durée de fonctionnement (graphique sur l'observatoire) donc le contrôle de l'opérateur par le régulateur
- La transparence des informations.

Leur analyse ouvre la voie à des intérêts multiples :

- Les pompes équipées du dispositif de comptage permettent, pour la première fois au monde et à une échelle réellement représentative, de mesurer les quantités produites en moyenne chaque jour ;
- Ces mesures ouvrent ainsi la voie à l'établissement de modèles économiques permettant une gestion

efficace et transparente, la prise en charge des réparations sans délai et une mutualisation (intercommunalités) autorisant une péréquation basée sur la solidarité entre les secteurs de densité de pompes différentes ;

- La planification des futurs programmes là où la pression sur les points d'eau est la plus importante ;
- Une meilleure réactivité dans la réparation d'une panne, une amélioration du SAV et une meilleure gestion du stock des pièces détachées ;
- Et par voie de conséquence, un impact sur la santé publique par une réduction des maladies hydriques.

En termes d'enseignements tirés de l'expérience, le projet E-Pump est un formidable outil pour le gouvernement par les données et les informations qu'il apporte, permettant la mise en place de nouveaux modèles de gestion plus professionnalisés et efficaces des équipements hydrauliques, en particulier des pompes à motricité humaine. Le financement du remplacement des pièces usées par des programmes de réhabilitation mis en place par le gouvernement n'aura plus raison d'être et ces financements pourront être fléchés vers des investissements, accélérant ainsi l'atteinte de l'objectif 6 des ODD.

Echelles adaptées de gestion des fonctions relatives à la fourniture des services d'eau potable : leçons apprises de l'expérience de l'ONEA dans les centres affermés

Auteur : Boureima BOLY

Dans le souci de répondre efficacement aux attentes des populations en matière de fourniture de l'eau potable et de promotion de l'assainissement et d'en assurer l'autonomie financière et sa crédibilité vis-à-vis des partenaires, l'ONEA s'est doté d'une organisation dynamique qui garantit son image rayonnante dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

Le niveau opérationnel des fonctions de gestion de l'entreprise est le centre et l'on distingue trois types de centre i) les centres ONEA, ii) les centres affermés et iii) les quartiers périphériques.

Pour le cas spécifique des centres affermés, ceux-ci fonctionnent de la même manière qu'un centre ONEA, à la seule différence que la commune est impliquée dans sa gestion à travers un système de communication instauré entre les deux parties (compte rendu exploitation, élaboration budget, réalisation travaux neufs).

Un contrat d'affermage est signé entre la commune (maître d'ouvrage) et l'ONEA (le fermier) pour l'affermage du service public d'adduction d'eau potable d'une ville donnée. L'ONEA s'engage à assurer une mission d'accompagnement du maître d'ouvrage pour la gestion du système d'AEP de la ville. Il n'est pas rémunéré pour cela, mais les charges engagées par lui pour l'exploitation et le fonctionnement du service seront entièrement supportées par les produits générés par l'activité. Le bénéfice éventuellement réalisé sera reversé dans le fonds d'investissement.

Les modalités de mise en œuvre d'un contrat d'affermage se déclinent comme suit :

- Négociation du contrat et du cahier des charges assorti d'indicateurs de performance suite à la sollicitation écrite de la mairie ;
- Réalisation d'un audit technique du système et proposition éventuelle de travaux d'amélioration ;

- Fixation du tarif de vente de l'eau par le MO sur la base de scénarios proposés par l'ONEA ;
- Elaboration et restitution officielle des bilans d'exploitation et de l'état d'exécution des dispositions contractuelles en session de conseil municipal ;
- Constitution d'un fonds d'investissement et de frais de MOC ;
- Appui à la création de Commissions Communales de l'Eau et de l'Assainissement qui servent d'interface entre l'ONEA, les autres partenaires et la commune ;
- Appui à la recherche de financements pour l'extension du système.

Les résultats concrets de l'expérience peuvent se résumer comme suit :

- Le service s'est amélioré (renforcement de la ressource en eau, développement du réseau, augmentation du nombre des consommateurs) ;
- Le taux de desserte est amélioré (47% en 2010 à 96% en 2016) ;
- La continuité du service est assurée malgré quelques difficultés rencontrées ;
- La tendance à l'équilibre financier pour la majorité des centres (5 sur 8 centres) est effective ;
- Les reversements aux communes des frais d'appui à la Maitrise d'Ouvrage Communal et du Fonds d'Investissement sont effectifs ;

- Les comptes rendus techniques et financiers de la gestion de l'exploitation sont présentés régulièrement aux communes (2 fois/an) ;
- Un partenariat constructif est mis en œuvre ;
- Les communes s'approprient progressivement leur rôle de maître d'ouvrage (organisation/suivi des activités de l'ONEA).

Les enseignements tirés de l'expérience sont les suivants :

- Le fonds d'investissement a permis d'étendre, aussi modestement soit-il, le réseau de distribution et de sécuriser la source d'énergie dans certains centres ;
- Les communes ne font pas d'efforts de recherche de financement en tant que maître d'ouvrage.

Pour l'amélioration des stratégies publiques sectorielles, les recommandations suivantes sont formulées :

- Rechercher des financements pour développer le service et aller vers la rentabilité desdits systèmes.
- Promouvoir des innovations technologiques pour améliorer le taux d'accès des populations à l'eau potable ainsi que le recouvrement des factures de consommation d'eau ;
- Développer une fonction d'appui-conseil aux communes par la mise à disposition une expertise confirmée.

Expérience de la gestion partagée des AEPS

Auteur : Karim ZOUNGRANA

L'importance des investissements par mini-réseaux AEP (AEPS) et les problèmes spécifiques de la gestion communautaire ont conduit à poser d'emblée la nécessité d'une approche professionnelle de type privé de la gestion du service, notamment par affermage.

Cette approche a considéré les paramètres de l'équilibre financier du service et de la faisabilité opérationnelle de l'implication d'opérateurs privés dans la gestion des AEPS.

Une expérience connue au Burkina Faso sous la dénomination de « gestion partagée des AEPS » et portée par l'ADAE, couvre les régions des Cascades, des Hauts- Bassins et du Sud-Ouest avec un parc d'une soixantaine d'AEPS.

Les principaux choix stratégiques de la gestion partagée :

- Un prix de l'eau unique sur son territoire d'intervention d'une superficie d'environ 60 000 km² ;
- Une affectation spécifique des recettes de l'eau à la couverture des charges d'exploitation et de gestion du service de l'eau ;
- La mutualisation (i) des provisions de maintenance, des provisions d'investissement, de renouvellement et d'extension, (ii) des équipements de production (groupe électrogène, électropompes notamment) (iii) des opportunités de financement externe ; le tout afin de soutenir la péréquation des prix de l'eau sur son périmètre d'intervention.

- Un appui au développement local (opérateurs de service, revenus, emplois, appui à l'animation du marché des biens et services aux échelles communale et régionale) ;
- Le rôle spécifique de l'ADAE : un acteur de la société civile professionnelle, engagé à promouvoir au niveau régional et local l'ancrage, dans le domaine de l'eau, des principes de l'économie sociale et solidaire (économie populaire).

L'expérience de mise en œuvre de la gestion partagée des AEPS sur la période 1999-2017 conduit aux constats majeurs suivants :

- Une économie des AEPS structurellement déficitaire : faiblesse des provisions d'investissement aussi bien pour le renouvellement des équipements que pour l'extension du service de l'eau, face aux besoins d'investissement y relatifs se traduisant pour l'essentiel par l'impossibilité d'assurer le remplacement d'équipements de production sur bon nombre de sites qui sont soit à l'arrêt, soit dans un état de fonctionnement peu optimal. Cette situation est pour l'essentiel imputable (i) à la faiblesse des ventes d'eau qui s'établissent après 17 ans d'exploitation en moyenne à 3,5 litres achetés/habitant contre des prévisions de 20 litres/habitant, (ii) à l'accroissement continu des coûts d'exploitation face à un tarif de vente constant (500 FCFA/ m³ depuis 1999) (iii) et aux nombreux forages d'exploitation déficients.
- La construction et l'ancrage d'une dynamique de solidarité et d'unité d'action stratégique entre des acteurs au niveau local et régional portée pendant 10 ans par les AUE et leur fédération et qui a conduit à la naissance, avec l'appui de communes, de l'administration centrale et déconcentrée compétente, depuis août 2010, du Cadre Partenarial pour l'Eau potable et l'Assainissement dans les Régions des Cascades, des Hauts-Bassin et du Sud- Ouest (CPEA) ;
- Plus de 750 millions de Francs CFA mobilisés sur ressources propres, auprès de la coopération décentralisée et non gouvernementale, d'une banque et des usagers, pour le développement du service (renforcement des capacités de production et de stockage, extension de réseau, branchements particuliers, raccordements aux réseaux électriques).

Les défis et les principales solutions identifiées :

Malgré l'importance des performances de gestion (accroissement continu des ventes d'eau, réduction

progressive et significative des coûts de pompage de l'eau et taux de recouvrement en moyenne de 95% sur les quinze dernières années), l'économie des AEPS sous gestion partagée ne peut à elle seule assurer l'équilibre financier du service.

Cette situation est, du reste, cohérente avec les résultats des études menées sur la gestion des AEPS et avec l'expérience de l'ONEA, où il apparaît qu'en dehors de Bobo-Dioulasso et Ouagadougou, les autres centres sont pour l'essentiel déficitaires au regard de leur niveau de service.

Dans ces conditions, la question centrale est : Comment accompagner de manière efficace toute dynamique de développement durable du secteur des AEPS ?

Les défis à relever montrent qu'un tel accompagnement relève, dans les conditions actuelles, d'une mission de service public. En effet, il est illusoire, sinon contre-nature, d'attendre d'opérateurs privés commerciaux, qu'ils assument sur un long terme les déficits financiers significatifs révélés par l'analyse de l'économie des services d'eau au niveau des AEPS.

Il apparaît qu'il faut donc, outre la mutualisation et la péréquation déjà pratiquées et formalisées, organiser la participation de l'Etat à la couverture des coûts récurrents à savoir (i) renouveler des équipements dont la durée de vie est supérieure à 15 ans (ii) suppléer à la faiblesse actuelle de la capacité d'autofinancement en ce qui concerne le renouvellement des équipements dont la durée de vie est inférieure à 15 ans et enfin (iii) accompagner la couverture des besoins d'investissement viables pour le développement et l'amélioration du service de l'eau.

C'est une telle mission de service public qu'assume, avec l'appui de l'Etat et des PTF, l'ONEA pour l'AEP en milieu urbain au regard de sa nature stratégique, de son statut juridique et malgré ses bonnes performances de gestion.

Ces mesures d'accompagnement à l'équilibre financier du service de l'eau doivent être prises en vertu même (i) du transfert des compétences et des ressources aux communes et (ii) de la politique sectorielle AEP qui ne retient pas la rentabilité économique et financière comme critère pour la planification et la programmation de la réalisation des AEPS.

Akvo Flow, application de collecte de données

Auteur : Emeline BEREZIAT

Akvo Flow est un outil de collecte de données et de suivi qui fonctionne avec une application installée sur un smartphone Android et avec un espace de travail

en ligne. Il facilite la collecte de données fiables et géoréférencées qui peuvent être utilisées et partagées immédiatement et contrôlées sur le long terme.

Plateforme numérique de monitoring WASH

Auteurs : Malick TAPSOBA, Yiényouyaba LANKOANDE & Soufiane OUEDRAOGO

La plateforme numérique a été développée par de jeunes informaticiens sous l'encadrement de l'ANPTIC. Elle offre la possibilité de :

- Recenser l'ensemble des informations techniques et financières,
- Localiser sur une carte les différents ouvrages,
- Consulter l'état de fonctionnement des ouvrages,
- Faciliter la soumission et l'accessibilité des rapports,
- Permettre le suivi du renouvellement des équipements.

Les fonctionnalités ci-après sont possibles dans la plateforme :

- Gestion des AEPS
- Gestion des rapports
- Gestion des indicateurs de performances
- Messagerie
- Gestion des commentaires
- Gestion des équipements
- Gestion des statistiques
- Gestion de la géolocalisation
- Gestion des utilisateurs

G-AQUA, un outil de gestion et de suivi de la DSP AEP dans les quartiers non-lotis de Ouagadougou

Auteur : Fabrice W. YONLI

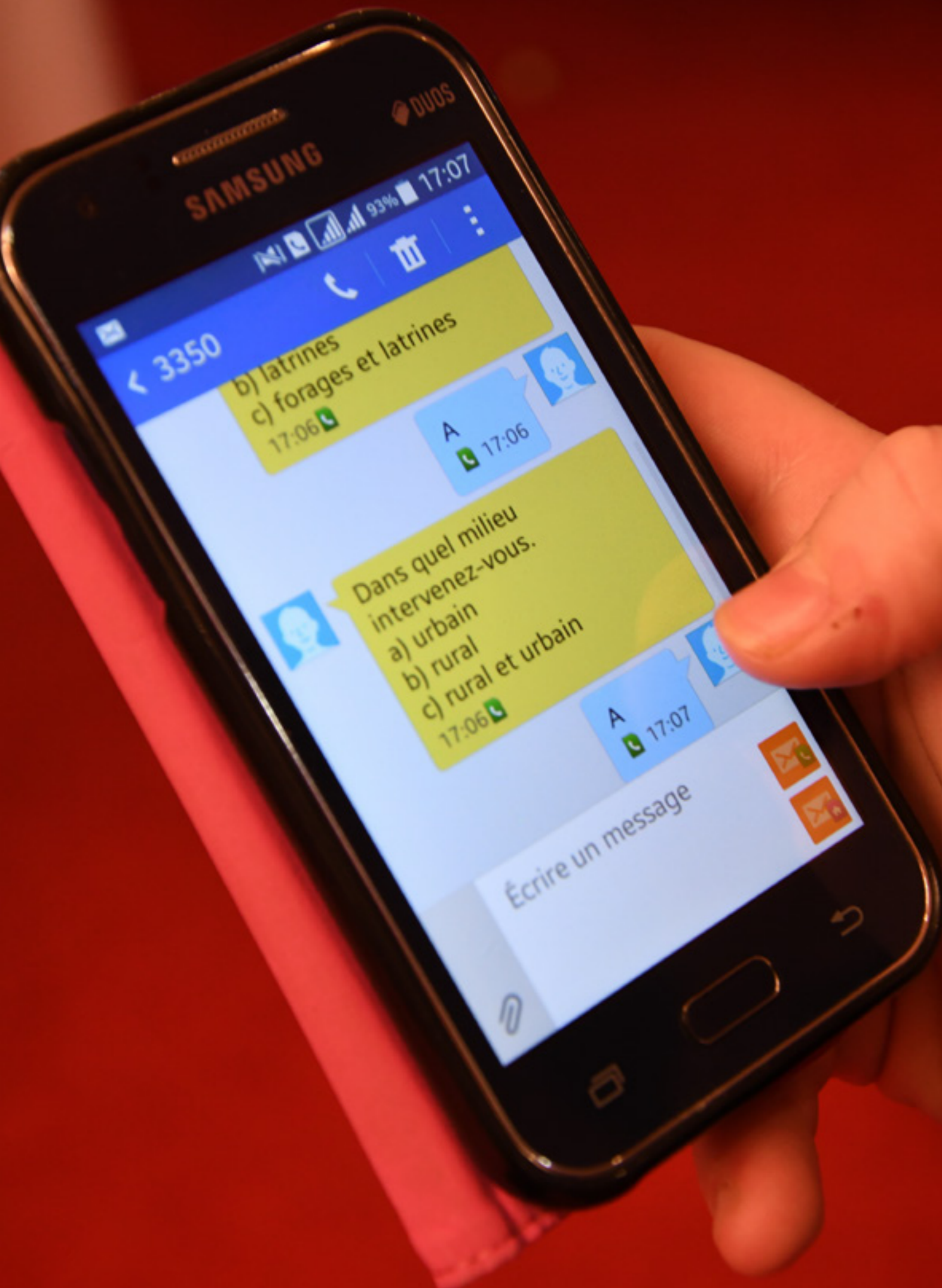
G-Aqua est un logiciel de gestion et de suivi de la distribution d'eau potable par les délégataires dans les quartiers péri-urbains et non-lotis. Il permet de :

- Gérer tout le cycle d'abonnement des clients ;
- Gérer les bornes fontaines (processus différent des clients individuels) ;
- Géo-localiser les abonnés et les suivre plus efficacement (relevé d'index) ;
- Cartographier les abonnés à travers un SIG incorporé ;
- Automatiser la facturation (gain en temps et réduction considérable des risques d'erreurs) ;
- Assurer le recouvrement des factures (dépôts, encaissements, pénalités) ;
- Suivre les dépenses du délégataire ;

- Avoir une vue globale et complète de l'activité à travers des tableaux de bord dynamiques et puissants (tableaux croisés dynamiques et graphiques) ;
- Editer facilement des rapports.

G-Aqua est basé sur une architecture client/serveur et se distingue par sa facilité d'utilisation (IHM moderne, convivial et intuitif), sa fluidité (accès rapide aux données), sa robustesse (fonctionne en permanence sans crasher) et sa sécurité (données et connexions au serveur cryptées et protégées, droits d'accès pour chaque utilisateur).

Le système est composé de deux modules : un client mobile pour la géolocalisation et le relevé d'index et le module Desktop pour les autres fonctions de gestion.



3.2. Le recouvrement des coûts et l'accessibilité financière du service public

La DGEP a introduit la question de la tarification de l'eau en milieu rural et l'ONEA a partagé son expérience de délivrance des services d'AEP dans les quartiers non-lotés de Ouagadougou. Vergnet a présenté une méthode innovante pour le paiement du service de l'eau en milieu rural. Ces témoignages suivis des apports des panélistes ont édifié d'une part, sur les modalités, les leviers et les freins pour le plein recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance du service public par les exploitants et d'autre part, sur les modalités, les leviers et les contraintes à une tarification équitable pour les plus pauvres.

Politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain

Auteur : Korotoumou COULIBALY

Le prix du m³ de l'eau en milieu rural est relativement plus élevé que celui pratiqué dans les centres gérés par l'Office National de l'Eau et de l'Assainissement (ONEA) en milieu urbain. Cette situation ajoutée à la précarité et la vulnérabilité des conditions de vie des populations en milieu rural ne favorise pas leur accès durable à l'eau potable.

En lien avec les Objectifs du Développement Durable, le Burkina Faso s'est doté d'un Programme National d'Approvisionnement en Eau Potable (PN-AEP) à l'horizon 2030 dont l'objectif principal est l'accès universel en eau potable des populations en quantité et en qualité, tout en harmonisant le prix du service de l'eau potable entre les milieux rural et urbain.

L'atteinte de cet objectif passe par l'équité du prix de l'eau entre les milieux rural et urbain.

Le périmètre de la tarification concerne les centres d'au moins 2000 habitants à l'horizon 2030 hors centres ONEA et concerne la distribution d'eau sous pression par borne-fontaine et branchement particulier.

La tarification a pour objectif de :

- i. neutraliser le caractère inéquitable du prix de l'eau entre le milieu rural et le milieu urbain en alignant progressivement les tarifs sur ceux pratiqués par l'ONEA ;
- ii. généraliser l'accès à l'eau potable dans les 3 195 centres en fournissant un service par BP à 70% de la population et un service par BF à 30% de la population à l'horizon 2030 ;
- iii. attirer le secteur privé dans la gestion des services d'eau potable en planifiant des investissements

de nature à susciter une demande suffisante pour équilibrer les comptes d'exploitation et permettre aux opérateurs de dégager une marge bénéficiaire.

La mise en œuvre de la tarification nécessitera :

> En matière d'investissements :

- des investissements d'environ 750 milliards FCFA pour desservir 70% de la population cible en BP et 30% en BF ;
- la transformation des 531 AEPS en AEP et la réalisation de nouvelles AEP dans les 1584 localités qui ont déjà 2000 habitants et plus en 2016 et 1080 qui auront 2000 habitants en 2030 ;
- des investissements d'extension en production et en distribution pour accompagner la croissance démographique moyenne estimée à 2,25% par an et répondre à la demande croissante en eau potable ;
- la promotion des sources d'énergie renouvelables telles que les systèmes solaires et la connexion au réseau électrique.

> En matière d'exploitation des AEP :

- les fermiers reçoivent en délégation des AEP fonctionnelles ;
- la sensibilisation et le marketing pour la promotion des branchements sociaux et la stimulation de la consommation d'eau potable sont mis en œuvre ;
- des fonds pour le renouvellement des équipements mis en place.

Enjeux et défis du recouvrement des coûts du service d'eau potable dans les quartiers périphériques des grandes villes du Burkina Faso, leçons apprises de l'expérience de l'ONEA

Auteurs : Fernand ZOUIMBOUDRE & Adama TRAORE

Dans le cadre de ses missions, et à la faveur de la première phase du projet Ziga (Ziga 1) et de celui d'Aménagement et de désenclavement des quartiers périphériques de la ville de Ouagadougou (PADQPO), l'ONEA a entrepris depuis 2003, avec l'appui de divers partenaires, la conception puis l'expérimentation de l'alimentation en eau potable (AEP) de cinq quartiers non-lotis (QNL), au travers d'une délégation de gestion de ce service public (DSP).

La DSP cible principalement la desserte de quartiers non structurés et non-lotis sur la base de procédures adaptées en conséquence.

Le concept de délégation du service public (DSP) d'approvisionnement en eau potable (AEP) dans les quartiers non-lotis (QNL) a été étendu en 2014 à la ville de Houndé, puis en 2016 à deux quartiers supplémentaires de la ville de Ouagadougou ; il est en cours de démarrage dans la ville de Bobo-Dioulasso et fortement envisagé pour trois autres quartiers de la ville de Ouagadougou.

Cette expérimentation, débutée en 2009, a permis à l'ONEA de s'inscrire dans une dynamique d'innovation le conduisant à intervenir hors de sa zone habituelle de compétence et d'ainsi permettre un accès à l'eau potable, en quantité et en qualité, à une part croissante de toutes les couches de la population urbaine.

Un an après le démarrage de l'expérimentation, les délégataires affichaient des performances « exceptionnelles » : 3 des 5 quartiers ont dépassé respectivement de 177%, 512% et 535% l'objectif de performance contractuelle. Les 2 autres quartiers affichaient à peine 25%.

Cette forte disparité des pourcentages d'atteinte des objectifs confirme la réalité du potentiel identifié, mais traduit surtout la difficulté à estimer de manière réaliste, la demande réelle.

L'impact financier sur l'ONEA

La DSP a permis, à fin 2015, l'accroissement cumulé de 84 bornes-fontaines et de branchements individuels. Alimentés avec l'eau de l'ONEA, via les délégataires, ces points d'eau élargissent sa base de clientèle.

En 2015, le volume d'eau vendu aux délégataires a atteint 1 719 816 m³, pour un montant de 354 728 815 FCFA. C'est un volume d'affaires supplémentaire pour l'ONEA qu'il n'aurait pas capté, en tout cas pas en totalité, sans la DSP.

En première approche, l'ONEA estime, toutes choses étant égales par ailleurs, que la vente d'eau aux délégataires, est moins rémunératrice pour lui.

Une meilleure appréciation de l'impact sur l'ONEA est de pouvoir isoler les charges actuelles engendrées pour l'ONEA par sa relation avec les délégataires, tant en salaires qu'en subvention provenant de ses fonds propres, et aussi estimer les coûts qu'aurait engendrés une intervention directe de l'ONEA pour gérer directement cette clientèle des zones sous DSP.

Les enseignements tirés de l'expérience :

1. Il est tout à fait possible d'intervenir efficacement dans des quartiers non-lotis en l'absence d'une restructuration foncière complète. La régularisation foncière n'apparaît donc pas comme une condition *sine qua non* de la réussite d'un projet d'infrastructure ; la volonté politique (et sa mise en application) est déterminante ;
2. Il apparaît que la réduction des standards techniques dans les quartiers périurbains non-lotis s'accompagne d'une réduction du prix unitaire par ménage. Cette adaptation au contexte permet, à budget égal, de donner l'accès à l'eau à un plus grand nombre de personnes par des réseaux plus étendus. Elle est justifiée et convient au cas particulier de conduites provisoires construites pour 10 ou 15 ans et non pas pour 50 ans ;
3. Les coûts unitaires de référence pour la réalisation d'ouvrages de desserte AEP (hors production et distribution) en contexte urbain non loti sont de l'ordre de 14,8 millions de FCFA/km (environ 22 500 €/km) et 32 800 à 105 000 FCFA (environ 50 à 160 €) par ménage bénéficiaire, selon la densité du quartier ;
4. L'appui à l'expérimentation, apporté par un consultant expérimenté, a permis de concevoir, tester et réajuster un modèle de contrat d'affermage, de même qu'un outil de gestion informatique. Cet appui s'est révélé utile. Les missions d'appui au démarrage de l'expérimentation, à Ouagadougou et à Houndé, ont été financées respectivement par la Banque Mondiale, au travers du WSP, et par la GIZ, au travers du PEA. Ce sont là également des subventions.
5. Le dynamisme des autorités communales est moteur du développement de l'AEPA dans la commune.
6. Le processus de mise en place de la DSP AEP dans les QNL est maîtrisé par l'ONEA.

7. Les expériences en cours à Ouagadougou depuis 2009 et à Houndé depuis 2014, enseignent que l'absence de cadre foncier établi n'est pas un obstacle insurmontable pour l'AEP par réseau.
8. Les conditions de réussite sont beaucoup plus favorables dans les quartiers non-lotis et à forte concentration de population autour de Ouagadougou que dans des villages excentrés rattachés au centre urbain de villes secondaires du pays.
9. La mise en place d'une DSP AEPA nécessite la disponibilité d'infrastructures, notamment de réseaux d'eau. Dans le cas du projet, ces infrastructures ont été financées par des subventions non remboursables, notamment par l'AFD à Ouagadougou, et la KfW à Houndé. Pour Bobo-Dioulasso et les deux quartiers de Ouagadougou mis en DSP début 2016, les infrastructures ont été financées par la Banque Mondiale, toujours sous forme de subvention non-remboursable.
10. Au départ, les branchements individuels ont été financés par une subvention de l'AFD, puis par l'ONEA, grâce aux appuis budgétaires. De nos jours, le financement des branchements individuels est fait par l'ONEA sur ses propres ressources.
11. Les investissements réalisés par les délégataires se résument à du matériel et mobilier de bureau, des moyens de transport et l'aménagement de locaux. Les montants ainsi en jeu sont marginaux au regard du coût de la réalisation des réseaux.

12. La réalisation des investissements, à partir de subventions non remboursables, permet la non-prise en compte du renouvellement des installations dans les comptes d'exploitation des délégataires. Il reste toutefois que la subvention par l'ONEA des branchements individuels sur ses propres ressources n'est pas une option durable dans le modèle actuel de la DSP QNL.
13. Sur le plan tarifaire l'opération est rentable pour les délégataires mais aggrave le déficit pour l'ONEA. C'est par le biais de la péréquation des prix sur l'ensemble de son périmètre que la délégation de gestion est possible.

Les recommandations à faire pour un passage à l'échelle

- Prévoir dès les phases d'études un budget spécifique pour a) un appui au démarrage des délégations et b) les subventions (extensions de réseau, branchements individuels et OBA) ;
- Revoir les tarifs d'achat de l'eau en gros à la hausse ;
- Le modèle est indissociable de son contexte. Il est pertinent pour les quartiers irréguliers de la périphérie de Ouagadougou. Dans un contexte identique, il peut être répliqué rapidement en se basant sur le même modèle. Dans un contexte différent, il convient d'être prudent dans le passage à l'échelle.

Introduction de méthodes innovantes pour le paiement du service de l'eau en milieu rural

Auteurs : Christophe LEGER & Nicolaas VAN DER WILK

L'entretien des pompes à motricité humaine se heurte à la difficulté que rencontrent les Associations d'Usagers d'Eau (AUE) à collecter rapidement et en totalité auprès des familles les sommes nécessaires à la réparation du point d'eau. Le point d'eau peut être inopérant pendant de longues semaines et les populations n'ont plus accès à l'eau. La pompe est parfois abandonnée. La continuité du service de la distribution en eau n'est pas assurée et n'existe plus.

Les enquêtes réalisées dans les 3 communes du projet de recherche-action ont démontré que :

1. Les usagers souhaitent régler le service de l'eau selon la quantité d'eau dont ils avaient besoin.
2. Les usagers ne souhaitent pas régler l'eau en apportant chaque fois des petites pièces de monnaie.

Fort de ce constat, le projet de recherche-action a décidé de mettre en place le prépaiement du service de l'eau. Deux dispositifs ont été retenus et testés :

1. Dans un premier temps : la distribution de tickets, appelés Car'Eau, représentant la valeur du service pour un bidon ou un fût. Des planches de tickets valeurs (Car'Eau) étaient imprimées pour une distribution vente dans les villages. Il était remis à chaque usager une carte d'abonné permettant d'identifier sa famille. Le rapport coût/efficacité du modèle de paiement Car'Eau s'est avéré peu convaincant.
2. Dans un deuxième temps : la mise en place d'un système de paiement électronique promu par UDUMA à l'aide de cartes électroniques.

Le modèle de paiement électronique portée par UDUMA repose sur la distribution de cartes magnétiques à chaque usager. Ces cartes magnétiques deviennent des portefeuilles électroniques dédiés au règlement du service de l'eau. Elles contiennent une monnaie fictive servant uniquement à l'achat du service de l'eau. Les fontainières et un responsable de la recharge des cartes sont équipés de terminaux de paiement avec lesquels ils enregistrent chaque transaction.

Le modèle UDUMA repose sur un investissement initial et des coûts de transmission des informations pour l'analyse et le contrôle des transactions et du travail de chaque fontainière et chef de centre. Ces coûts sont compatibles avec un modèle économique fiable et pérenne reposant sur une production moyenne des pompes voisine de 2.5 m³/jour.

Le modèle UDUMA répond également à un grand nombre de conditions permettant la viabilité du service de distribution de l'eau :

- Sécurisation des transactions.
- Sécurisation des fontainières qui ne collectent plus l'argent.
- Vente du service au prix juste et non en fonction d'une combinaison de la valeur faciale des pièces de monnaie.
- Transparence de la gestion.

Six mois après la mise en place du dispositif, le paiement électronique a été adopté par la population de Dassa centre. Le dispositif de paiement électronique est adapté au service de la distribution de l'eau. Il pourrait être étendu à d'autres secteurs d'activité comme l'énergie, la santé ou le transport.

3.3. Les responsabilités mutuelles des parties prenantes

Les leçons apprises de la recherche-action en matière de redevabilité et de gouvernance ont été partagées par l'UNICEF et suivies de témoignages d'un maître d'ouvrage (mairie de Dassa) et d'un opérateur privé (SAWES) qui ont permis de cerner les modalités, les leviers et les freins au plein exercice des responsabilités mutuelles et des obligations réciproques des autorités publiques, des exploitants et des usagers.

Redevabilité et gouvernance, leçons apprises de la recherche-action sur « les modèles de gestion durable des services d'eau potable en zone rurale dans le cadre de partenariats public-privé » au Burkina Faso

Auteurs : Mougabé KOSLENGAR, Julienne TIENDREBEOGO & Céline KANZIE

En 2015, l'UNICEF a lancé une recherche-action visant à tester comment la gestion déléguée au secteur privé, combinée à la surveillance et à l'obligation redditionnelle, pouvait garantir un accès durable et de qualité à l'eau dans les zones rurales à faible et moyenne densité.

La recherche-action a permis de mettre en évidence les leçons suivantes pour réussir la prise de responsabilité des parties prenantes :

- i. une politique cohérente,
- ii. des responsabilités clairement définies,
- iii. un cadre inclusif de concertation fonctionnel assurant une certaine régulation entre acteurs,
- iv. des engagements de service,
- v. un mécanisme de rapportage
- vi. un système de gestion des plaintes,
- vii. une responsabilisation réelle de l'autorité publique

D'ores et déjà on peut retenir que :

- Consulter les utilisateurs / communautés et les autorités locales à un stade précoce, en particulier sur des aspects clés tels que les tarifs, le niveau de service, le mécanisme de responsabilité, pourrait contribuer à accroître l'adhésion au modèle de vente d'eau proposé.
- Mettre en évidence les tensions sous-jacentes entre des intérêts opposés (viabilité financière contre accessibilité financière) et négocier ouvertement sur les aspects les plus critiques du modèle est un levier déterminant.



- Définir des indicateurs de performance clairs et des voies de responsabilité claires tant dans les instruments juridiques que dans les accords de responsabilité est un gage de création de confiance entre les partenaires.
- Relier la plate-forme de surveillance en temps réel à des actions concrètes le long des voies de responsabilisation est une meilleure manière de suivre des actions.



Effectivité de la responsabilité mutuelle des parties prenantes (mécanismes, efficacité et leçons apprises)

Cas de la commune de Dassa

Auteur : Jean Golbert BAYILI

Depuis 2014, la commune de Dassa dispose d'une Adduction d'Eau Potable Simplifiée (AEPS) gérée sur la base d'un contrat d'affermage par l'entreprise VERGNET BURKINA. Le 04/03/2016, dans la cadre du projet recherche-action, ce contrat a été révisé à travers un avenant pour agrandir le champ d'action de l'opérateur en y reversant tout le parc des pompes à motricité humaine (PMH) communautaires de la commune.

Un pacte de responsabilité signé entre la commune, l'opérateur privé et le village définit les engagements de l'opérateur, de la commune et des usagers, les mécanismes de plaintes en cas de manquements dans la

gestion de l'opérateur, le temps de réparation, les horaires de services des points d'eau, les tarifs, la qualité de l'eau et la transparence dans la gestion.

Pour les pannes non réparées dans les délais et la mauvaise qualité de service dans certains points d'eau, un mécanisme d'alerte par SMS à tous les acteurs est mis en place.

Les clients sont satisfaits des prestations de l'opérateur du fait de la disponibilité permanente de l'eau potable sur l'ensemble des forages et des bornes fontaines aux heures indiquées.

Gestion des responsabilités mutuelles entre l'exploitant d'AEPS, ses clients et les autorités communales : leçons apprises de l'expérience de SAWES

Auteur : Athanase Ouango COMPAORE

Dans le cadre de la mission de service public de l'eau, les relations contractuelles ont évolué de « contrats d'exploitation et d'appui à la gestion de l'adduction d'eau potable simplifiée » en « contrats à ordre d'affermage des ouvrages hydrauliques ».

Ces contrats conclus d'abord entre l'Association des Usagers de l'Eau et l'exploitant et ensuite entre la commune et le fermier définissent les principales obligations des parties au contrat, qui se résument comme suit :

Pour le fermier :

- faire fonctionner correctement les installations et remédier à leur dysfonctionnement dans un délai de quarante-huit heures ;
- fournir l'eau aux usagers des bornes fontaines et des branchements privés selon les principes généraux du service public ;
- rendre compte de la gestion technique et financière à travers des rapports semestriels ;
- mettre à la disposition de la commune les documents techniques et financiers selon sa demande ;
- renouveler une partie des équipements.

Pour la commune :

- donner toutes facilités à l'exploitant pour garantir le meilleur niveau de service ;
- assurer le renouvellement des équipements qui ne sont pas à la charge de l'exploitant ;
- requérir l'accord de l'exploitant pour toutes modifications touchant les infrastructures dans le périmètre de délégation ;
- respecter la réglementation en vigueur pour toutes les modifications ou réalisations d'ouvrages ;
- promouvoir la consommation d'eau potable.

De manière générale, on note que les prestations de la société sont satisfaisantes du point de vue de l'atteinte des indicateurs de performance et de l'accompagnement des communes. Les pistes d'exploration en vue d'améliorer le service portent sur la réduction du prix de l'eau et des travaux de réalisation des branchements particuliers ainsi que l'extension plus rapide des réseaux.

L'état d'exécution des obligations est satisfaisant en ce qui concerne l'animation de la concertation avec l'opérateur privé et passable quant aux dispositions prises pour remplacer certains équipements de mauvaise qualité, tels que les châteaux d'eau et les conduites primaires.

Enseignements tirés de l'expérience par rapport aux leviers et aux freins pour l'amélioration de la redevabilité entre les parties prenantes

La gestion des services d'eau potable se réalise dans des contextes sociologiques qui diffèrent d'une commune à une autre en termes de coutumes, de perception des habitants de l'utilisation des biens communs et de gouvernance communale. Les principaux freins relevés dans le domaine de la redevabilité sont :

- les fréquents changements des animateurs de la gouvernance locale qui conduisent à des reprises des actions de communication et d'information ;
- l'absence de plans de développement de chaque centre desservi à moyen et long terme, ce qui ne permet pas d'avoir une visibilité des efforts à consentir par les parties ;
- la faiblesse des capacités financières des communes qui ne permet pas de répondre aux défis de l'accroissement de la demande en eau ;
- l'existence de plus de 40% des centres AEPS qui ne sont pas susceptibles de couvrir les charges

récurrentes sur des périodes de plus de dix ans, obligeant ainsi l'opérateur à utiliser les fonds des AEPS rentables pour subvenir à leurs besoins.

L'action publique conduite depuis plusieurs décennies a atteint des résultats importants en matière d'investissements et d'implication des parties prenantes dans l'effort d'amélioration des services publics d'eau potable. Les impacts de cette action pourraient être renforcés en prêtant attention à plusieurs aspects dont :

- la prise en compte annuelle des besoins d'amélioration des réseaux AEPS exprimés par les exploitants dans les budgets nationaux et communaux ;
- l'apport de subventions financières aux AEPS dont les résultats d'exploitation sont structurellement déficitaires ;
- le changement du paradigme de l'approche AEPS par celui de l'AEP dans les villes, ce qui permet d'embrasser la totalité de la problématique de la desserte en eau et les problèmes à résoudre.

Nous serons désormais des consommateurs exigeants non plus des usagers ruraux ignorant leurs droits et pouvoirs !

Auteur : Daniel DA HIEN



Le droit à l'eau consiste donc en un approvisionnement suffisant, physiquement accessible et à un coût abordable, d'une eau salubre et de qualité acceptable pour les usages personnels et domestiques de chacun.

- La disponibilité implique une quantité suffisante et constante d'eau pour les usages personnels et domestiques
- La qualité implique diverses conditions à respecter
- L'accessibilité comporte quatre dimensions :
 1. l'accessibilité physique ;
 2. l'accessibilité économique ;
 3. la non discrimination ;
 4. et l'accessibilité de l'information.

Unaniment, on peut constater que le droit d'accès à l'eau, s'il bénéficie d'une reconnaissance de principe dans plusieurs textes, n'est pas véritablement effectif.

La Ligue des Consommateurs du Burkina Faso estime que, pour l'effectivité du droit à l'eau pour tous, il est impératif d'adopter au plan national les mesures qui permettront de garantir le financement des aides pour l'eau de sorte que le droit à l'eau ne se résume pas à un rêve pour des millions de burkinabé démunis et vivant en zones rurales.

La technologie RapidPro pour le suivi des interventions du secteur de l'eau et de l'assainissement

Auteur : Sansan HIEN

L'UNICEF Burkina Faso s'est engagé dans un processus d'innovation qui s'appuie sur le déploiement de technologies en appui aux interventions programmatiques pour améliorer les conditions de vie des enfants et des femmes, à travers le renforcement de l'accès croissant et performant aux services sociaux de base, les processus de prise de décision en faveur des communautés, le renforcement des capacités des communautés et l'engagement et la participation des jeunes.

RapidPro est l'une des technologies de plateforme numérique ouverte développée pour accompagner les partenaires dans le développement et le suivi en temps réel des interventions programmatiques, du dialogue avec les utilisateurs potentiels des services et de communication ciblant la population générale ou des groupes spécifiques.

Les champs potentiels d'utilisation de RapidPro concernent aussi bien la collecte des données en temps réel ou périodiquement que le dialogue avec les communautés et les jeunes.



3.4. La planification stratégique de la gestion du service public d'eau potable à l'échelle communale ou intercommunale

Le bilan de la planification sectorielle aussi bien en milieu rural qu'urbain a été fait respectivement par la DGEP et l'ONEA. Une expérimentation conduite par IRC éclaire sur les modalités pour refléter, de façon pertinente, les ambitions et stratégies locales en matière d'efficacité de la gestion du service public d'eau potable dans les plans communaux de développement.

Bilan et perspective des PCD AEPA en milieu rural

Auteur : Ruth TOE/SOW

Pour la mise en œuvre des OMD, le gouvernement a adopté un cadre programmatique du secteur AEPA (PNAEPA) et qui se décline à l'échelle communale par un PCD-AEPA. En 2008, le ministère de l'eau et de l'assainissement a conçu un guide méthodologique pour l'élaboration des plans communaux de développement sectoriel de l'approvisionnement en eau potable et de l'assainissement pour l'atteinte des OMD, révisé en 2014 pour prendre en compte la dimension équité et pauvreté. Avec l'adoption des ODD, une réflexion est en cours au niveau national pour la mise à jour de ce guide et son alignement avec les nouvelles ambitions nationales.

Fin 2015, l'ensemble des communes disposait d'un PCD-AEPA considéré comme un outil de plaidoyer pour la mobilisation de financements mais on note que « leur mise en œuvre reste une problématique pour les communes, compte tenu du fait qu'elles n'ont pas non seulement les capacités techniques et financières mais aussi, leurs capacités de mobilisation de ressources financières, humaines et matérielles demandent à être renforcées ».

Bilan et perspectives des plans stratégiques en milieu urbain

Auteur : Victor SANKARA

Le plan de développement de l'AEP et le plan stratégique d'assainissement sont des documents cadres qui fixent les orientations majeures dans le domaine de l'AEPA au niveau communal. Ils ont pour ambition de servir :

- d'outil d'aide à la décision en matière de planification du développement à long terme des systèmes AEPA ;
- de support de plaidoyer, entre les mains de l'autorité municipale et de l'ONEA ;
- de guide pour l'action, à l'usage de l'ensemble des partenaires du secteur.

L'élaboration du plan de développement ou du plan

stratégique d'assainissement exige une démarche participative qui, non seulement, associe l'ensemble des acteurs du domaine, mais aussi place la commune au début et à la fin du processus en tant qu'acteur de première ligne.

Le bilan se présente comme suit :

- Le premier PSA élaboré et mis en œuvre en 1991 est celui de Ouagadougou. Ont suivi Bobo-Dioulasso en 1998, puis 28 autres villes. A ce jour, l'ensemble des 56 centres de l'ONEA dispose d'un PSA mais seulement 30 sont mis en œuvre.

- Pour ce qui concerne les plans de développement, 22 plans ont été restitués sur 35 plans élaborés. Les 22 plans restitués ont été partiellement mis en œuvre, principalement par l'ONEA. Cinq plans ont été mis à jour en 2014 mais n'ont pas pu être restitués à cause des crises sociopolitiques d'octobre 2014 suivies de la dissolution des conseils.

L'analyse critique révèle que pour ce qui concerne les PSA, le processus de mise en œuvre a longtemps reposé en grande partie sur l'ONEA à travers le recrutement de prestataires qu'il met à la disposition des communes pour dérouler les activités d'assainissement. Un sérieux problème de pérennisation de l'activité et de capacité de couverture des centres urbains en assainissement s'est posé.

Pour les plans de développement, depuis 2005, les plans élaborés et restitués sont arrivés à expiration et n'ont pas pu être mis à jour. Les raisons sont principalement d'ordre organisationnel et ont eu pour conséquence une faible

animation des plans de développement, tant au niveau de l'ONEA que dans les communes.

Les principales contraintes à la mise en œuvre des plans de développement AEP des centres et des plans stratégiques d'assainissement sont :

- L'insuffisance du financement des investissements nécessaires à la mise en œuvre des plans ;
- Les insuffisances dans la planification du développement communal (évolution spatiale, urbanisation galopante, etc.) ;
- La faible appropriation des plans par les acteurs communaux ;
- Les changements des conseils municipaux ;
- Le coût élevé de certaines options technologiques proposées par les PSA ;
- Le coût élevé des activités d'ingénierie sociale qui sont entièrement contractualisées.

Expérience de planification stratégique communale et intercommunale de la réalisation de l'accès universel et durable à l'eau potable, enjeux et défis conceptuels et opérationnels.

Auteurs : Denis ZOUNGRANA & Richard BASSONO

Pour l'opérationnalisation des programmes des ODD au niveau local, les autorités communales ont la responsabilité d'élaborer les plans communaux sectoriels conformément aux dispositions de la loi.

IRC offre l'opportunité de conduire une démarche expérimentale de formulation des plans communaux AEPA, d'une part en s'inspirant de l'expérience de l'ONEA, qui est une référence au Burkina Faso en matière de développement et de gestion durable des services d'eau potable et d'assainissement, et d'autre part en s'appuyant sur les principaux enseignements de l'élaboration des PCD-AEPA.

L'ambition de la démarche expérimentale est de mettre à la disposition des communes des outils programmatiques susceptibles de porter et d'opérationnaliser leurs ambitions en lien avec l'Objectif de Développement Durable N°6 qui vise l'accès universel et pérenne à l'eau potable et à l'assainissement à l'horizon 2030. Les plans stratégiques seront opérationnalisés à travers des plans d'investissements à l'horizon 2020. Les résultats de l'expérimentation pourront alimenter la mise à jour du guide méthodologique pour l'élaboration des plans communaux AEPA.



4

Enseignements et recommandations

Les expériences partagées ont permis de tirer des enseignements et des recommandations pour améliorer les pratiques et les stratégies publiques sectorielles.

4.1. Enseignements pour améliorer les pratiques des professionnels

En matière de développement, de maintien et d'amélioration du service public

La professionnalisation du secteur par l'introduction d'opérateurs privés chargés de gérer la distribution en eau potable à partir de réseaux AEP a été un facteur déterminant dans l'amélioration du service de l'eau dans les petites bourgades équipées d'un réseau d'adduction d'eau potable.

Le modèle d'affermage signé entre les communes et l'ONEA pour l'amélioration du service public d'adduction d'eau potable pourrait être adapté en milieu rural pour autant que les opérateurs privés s'engagent à assurer une mission d'accompagnement des maîtres d'ouvrage, avec une rémunération équitable permettant d'équilibrer le service : les charges engagées pour l'exploitation et le fonctionnement du service doivent être entièrement supportées par les produits générés par l'activité et le bénéfice éventuellement réalisé devra être reversé dans un fonds d'investissement intercommunal.

Dans l'attente du déclenchement du processus d'urbanisation, la desserte des quartiers non-lotés est possible avec de petits opérateurs privés sans expérience précédente. Toutefois, pour assurer la pérennité de l'opération ou l'étendre à grande échelle, il faut trouver des sources d'économies pour l'ONEA. L'une d'elle consisterait à augmenter le prix de vente de l'eau au délégataire.

Il apparaît qu'il faut donc, outre la mutualisation et la péréquation déjà pratiquée et formalisée, organiser la participation de l'Etat à la couverture des coûts récurrents à savoir (i) renouveler les équipements dont la durée de vie est supérieure à 15 ans (ii) suppléer à la faiblesse actuelle de la capacité d'autofinancement en ce qui concerne le renouvellement des équipements dont la durée de vie est inférieure à 15 ans et enfin (iii) accompagner la couverture des besoins d'investissements viables pour le développement et l'amélioration du service de l'eau.

En matière de recouvrement des coûts et d'accessibilité financière du service public

Le concept de « recouvrement durable des coûts » a été formulé par le Panel Camdessus, qui en précise les trois principales caractéristiques dans son rapport (Winpenny, 2003) :

1. un dosage approprié des « trois T » permettant de financer les coûts récurrents et les coûts d'investissement, ainsi que de mobiliser d'autres formes de financement ;
2. des subventions publiques prévisibles pour faciliter les investissements (et leur planification) ;
3. une tarification abordable pour tous, y compris les plus pauvres, tout en assurant la pérennité financière des fournisseurs de services.

« Il importe, pour assurer la pérennité financière du secteur de l'eau, de trouver un bon équilibre entre les trois grandes sources de financement que sont les « trois T » : Tarification, Taxes et Transferts. »

D'après l'OCDE, « une tarification bien conçue est essentielle pour parvenir à un recouvrement durable des coûts ; elle doit être établie de façon transparente, en tenant compte des conditions locales et en prenant les mesures nécessaires pour faire en sorte que les couches pauvres et vulnérables de la population aient accès de manière durable, et à un coût abordable, à l'eau potable et aux services d'assainissement ».

Il est tout à fait possible d'intervenir efficacement dans des quartiers non-lotés en l'absence d'une restructuration foncière complète. L'expérimentation de la DSP dans les quartiers non-lotés a permis à l'ONEA de s'inscrire dans une dynamique d'innovation le conduisant à intervenir hors de sa zone habituelle de compétence et de permettre ainsi un accès à l'eau potable, en quantité et en qualité, à une part croissante de toutes les couches de la population urbaine.

En première approche, l'ONEA estime, toutes choses étant égales par ailleurs, que la vente d'eau aux délégataires est moins rémunératrice pour lui.

A travers ces « trois T », l'ONEA arrive à assurer durablement le service de l'eau en milieu urbain. En appliquant ces mêmes règles en milieu rural, on arrivera à assurer l'équité et l'accessibilité au service de l'eau.

L'étude tarifaire et la stratégie PPP s'inscrivent dans cette logique avec pour objectif de :

- neutraliser le caractère inéquitable du prix de l'eau entre le milieu rural et le milieu urbain en alignant progressivement les tarifs sur ceux pratiqués par l'ONEA ;
- généraliser l'accès à l'eau potable en milieu rural en fournissant un service par BP à 70% de la population et un service par BF à 30% de la population à l'horizon 2030 ;
- attirer le secteur privé dans la gestion des services d'eau potable en planifiant des investissements de nature à susciter une demande suffisante pour équilibrer les comptes d'exploitation et permettre aux opérateurs de dégager une marge bénéficiaire.

Des solutions innovantes de paiement permettant d'améliorer le recouvrement des recettes en milieu rural ont été promues et adoptées par la population. Vergnet Hydro, dans le cadre de la recherche-action initiée par l'UNICEF, a adopté des systèmes en prépaiement électronique pour la distribution d'eau. Le système à prépaiement suscite de l'intérêt parce qu'il permet de remédier au faible taux de recouvrement et de pallier les conséquences de recettes insuffisantes pour faire face aux attentes en termes de services requis. Ce système élimine tout risque d'arriéré ou de dette puisque les clients règlent d'avance une consommation spécifique d'eau et il offre aussi la possibilité de recharge à distance par une personne tierce.

Pour relever les défis majeurs du sous-secteur et répondre aux nouvelles orientations que sont l'AFDH et l'accès universel à l'eau, la stratégie d'opérationnalisation du PN-AEP à l'horizon 2030 devra prendre en compte :

- l'actualisation et la mise en œuvre de la réforme de gestion des ouvrages hydrauliques en l'adaptant aux principes d'accès universel à l'eau, d'équité, avec un rôle plus affirmé et plus systématique de recours au secteur privé ;
- l'adoption et la mise en œuvre de la stratégie PPP sectorielle d'une part (i) en renforçant l'intercommunalité afin d'améliorer la qualité du service et d'augmenter la rentabilité de gestion par la mutualisation de l'exploitation des AEPS et, d'autre part, (ii) en adoptant des mesures visant à réduire les coûts d'exploitation et de maintenance des AEPS.

Il est important de retenir que la politique tarifaire proposée est applicable dans tous les centres semi-urbains de 2 000 à 10 000 habitants, à condition que des mesures d'accompagnement soient engagées, en l'occurrence des investissements publics massifs pour la production, la distribution et la densification des branchements particuliers.

En matière de responsabilités mutuelles des parties prenantes, autorité publique, exploitants et usagers

Tel que démontré par les résultats de la recherche-action initiée par l'UNICEF, la gestion déléguée au secteur privé, combinée à la surveillance et à l'obligation redditionnelle, peut garantir un accès durable et de qualité à l'eau dans les zones rurales à faible et moyenne densité.

Définir des indicateurs de performance clairs et des voies de responsabilité claires, tant dans les instruments juridiques que dans les accords de responsabilité, est un gage de création de confiance entre les partenaires.

Ce climat de confiance peut être amélioré grâce aux innovations technologiques qui permettent d'accompagner les partenaires dans le développement et le suivi en temps réel des interventions programmatiques, de dialoguer avec les utilisateurs potentiels des services et de communiquer avec la population générale ou des groupes spécifiques.

« L'expérience montre que les partenariats efficaces dans la pratique sont ceux qui donnent lieu à des relations tripartites entre les autorités publiques, les opérateurs (publics ou privés) et les communautés. En favorisant une participation éclairée de la société civile (organisations non gouvernementales [ONG], groupes de consommateurs), on peut contribuer à l'établissement de relations constructives entre consommateurs et opérateurs et améliorer le suivi de la fourniture des services d'eau. Cela peut faciliter la tâche des autorités de régulation et renforcer les mécanismes de responsabilité, en permettant une meilleure circulation de l'information et une meilleure adéquation entre les services et les besoins ».

« Que la fourniture des services de l'eau soit publique ou privée, il incombe aux pouvoirs publics de définir et de mettre en place le cadre institutionnel, de superviser son fonctionnement et de veiller à la production des biens publics liés à l'eau. Cela suppose de clarifier la répartition des responsabilités à l'intérieur de l'administration, horizontalement entre les ministères, et verticalement entre les autorités nationales, régionales et locales. Cela suppose aussi de délimiter clairement les différents rôles du secteur public : fonction politique, administration, régulation et fourniture du service ».

En matière de planification stratégique de la gestion du service public d'eau potable à l'échelle communale ou intercommunale

On note l'existence d'une multitude d'outils de planification tant en milieu rural qu'urbain.

En milieu rural, « la mise en œuvre des PCD-AEPA reste une problématique pour les communes qui manquent de capacités techniques et financières et dont les capacités de mobilisation de ressources financières, humaines et matérielles demandent à être renforcées ».

En milieu urbain, le plan de développement de l'AEP et le plan stratégique d'assainissement sont des documents cadres qui fixent les orientations majeures dans le domaine de l'AEPA au niveau communal mais le processus de leur mise en œuvre et/ou de mise à jour reste problématique.

Une expérimentation conduite par IRC éclaire sur les modalités pour refléter de façon pertinente les ambitions et stratégies locales, en matière d'efficacité de la gestion du service public d'eau potable, dans les plans communaux de développement.

L'Etat doit continuer à appuyer techniquement et financièrement les collectivités pour assumer les compétences transférées et réguler les prix de l'eau pour qu'ils soient abordables.

En matière de planification, on note que les processus sont conçus de manière participative avec les communes (PCD, PSA, etc.) De l'avis d'un élu, « la compétence AEPA étant transférée aux collectivités et la délimitation des milieux urbain et rural n'étant pas statique, il va de soi que l'échelle de la planification soit l'ensemble du territoire communal ». Mais il faut aussi une vision intercommunale pour prendre en compte la disponibilité des ressources et autres difficultés liées à la petite taille des communes. Dans tous les cas, « la bonne échelle, c'est celle qui permet d'atteindre l'équilibre économique des services ».

En matière de suivi de la qualité de l'eau délivrée aux usagers, il est constaté qu'il y a deux poids, deux mesures :

- En milieu rural, le suivi de la qualité de l'eau n'est pas fait systématiquement, pourtant le rôle de chaque acteur (administration et opérateurs privés) est défini dans les contrats d'affermage.
- En milieu urbain, le contrôle de la qualité de l'eau est régulièrement réalisé par le Laboratoire National de Santé Publique.

Il y a donc lieu de travailler à l'application des dispositions réglementaires pour le suivi effectif de la qualité de l'eau fournie aux usagers en milieu rural.



4.2. Recommandations pour l'amélioration des stratégies publiques sectorielles

Pour l'amélioration des stratégies publiques sectorielles, les recommandations majeures suivantes ont été formulées :

1. Le secteur de l'eau devra bénéficier du même niveau de subventions au moins que les autres secteurs tels que l'énergie, le transport urbain ou les intrants agricoles qui bénéficient de subventions publiques pour leur équilibre.
2. En matière de qualité de l'eau, il est nécessaire d'opérationnaliser les mécanismes prévus pour en assurer le suivi régulier et systématique.
3. Avec les nouveaux référentiels de développement et la constitutionnalisation du droit à l'eau, il y a une nécessité de repenser l'échelle de planification des services d'eau.
4. Pour une gestion efficiente des services d'eau en milieu rural, il est nécessaire de tirer les leçons des différentes formes de PPP en expérimentation et de mettre en place une régulation forte et indépendante associant l'Etat, le secteur privé et la société civile.
5. L'importance des financements des infrastructures pour assurer l'accès universel nécessite l'élaboration d'un plan de financement sectoriel décliné au niveau communal.

Des recommandations spécifiques aux thématiques ont également été formulées et qui se résument comme suit :

a. En ce qui concerne le développement, le maintien et l'amélioration du service public on note que :

- Le développement du service en milieu rural passe par des financements conséquents que l'Etat seul n'est pas en mesure d'assumer.
- Il est essentiel de promouvoir des innovations technologiques pour améliorer le taux d'accès des populations à l'eau potable ainsi que le recouvrement des factures de consommation d'eau.
- Les stratégies publiques doivent prévoir de développer une fonction d'appui-conseil aux communes par la mise à disposition d'une expertise confirmée.
- Au regard de la mission de service public que doit assumer l'Etat avec l'appui de ses partenaires, des mesures d'accompagnement à l'équilibre financier du service de l'eau doivent être prises en vertu même (i) du transfert des compétences et des ressources aux communes et (ii) de la politique sectorielle AEP qui ne retient pas la rentabilité économique et financière comme critère pour la planification et la programmation de la réalisation des AEPs.
- Les stratégies publiques doivent examiner les possibilités de financements innovants pour renforcer le rôle des opérateurs privés dans le financement des investissements initiaux.
- Il est enfin politiquement très important d'étendre les avantages du milieu urbain (subvention, exonération, branchements sociaux etc.) au milieu rural par souci d'équité.

b. En ce qui concerne le recouvrement des coûts et l'accessibilité financière du service public on devra retenir que :

- Le Burkina Faso pourra s'inspirer des expériences d'autres pays dans le PPP pour améliorer son cadre réglementaire. Il faut trouver un moyen pour intégrer le privé dans l'investissement des ouvrages AEP car l'Etat seul ne sera pas capable d'assurer l'atteinte des ODD.
- Les contrats des délégataires doivent être revus pour permettre à l'ONEA d'amoindrir les pertes dans la DSP des quartiers non-lotés. Un recours aux subventions de l'Etat est nécessaire pour favoriser l'accès au service pour les plus démunis.
- Il est important qu'une étude sociologique et anthropologique précède l'introduction de ces méthodes innovantes dans une communauté.
- Le système à prépaiement électronique pour la distribution d'eau testé dans le cadre de la recherche-action initiée par l'UNICEF permet d'optimiser le recouvrement de coûts.

c. En ce qui concerne les responsabilités mutuelles des parties prenantes, autorité publique, exploitants et usagers, il est nécessaire de :

- Sensibiliser les populations pour leur adhésion aux services sociaux et le paiement des coûts nécessaires à leur fonctionnement.
- Renforcer le rôle des OSC dans l'interface commune, opérateurs et usagers pour améliorer la consommation des ménages.
- Promouvoir les mécanismes de redevabilité pour renforcer la confiance des usagers.
- Promouvoir la tripartite Etat/opérateur/OSC pour équilibrer les PPP en cours de généralisation.

d. En ce qui concerne la planification stratégique de la gestion du service public d'eau potable à l'échelle communale ou intercommunale, il est recommandé de :

Adopter une logique de planification territoriale de la délivrance des services plutôt que l'approche actuelle cloisonnant le milieu urbain du milieu rural. L'échelle de planification est le niveau communal mais doit envisager de l'intercommunalité pour prendre en compte la disponibilité des ressources et les difficultés liées à la petite taille des communes.



5

Conclusion

Le colloque de capitalisation des expériences sur les modèles de gestion efficace du service d'eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso a réuni pendant deux jours quatre-vingt-quinze (95) participants de divers horizons (administrations centrales et déconcentrées du ministère de l'Eau et de l'Assainissement, opérateurs privés, collectivités locales, ONG et OSC, professionnels et chercheurs du secteur).

Le colloque a été un cadre d'échanges, de partage et d'analyse critique des connaissances générées par les différents professionnels et travaux de recherches en cours au Burkina Faso.

Les leçons apprises des expériences les plus récentes et les plus pertinentes en matière de gestion et de fourniture efficace du service public d'eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso ont été discutées.

Des innovations répondant aux besoins des acteurs et usagers ont été présentées qui, on l'espère, trouveront auprès des institutions gouvernementales et internationales les accompagnements utiles pour leur promotion pour le bénéfice des consommateurs. Des recommandations pour l'amélioration des stratégies publiques sectorielles ont été faites et qui portent sur :

1. Le bénéfice au secteur de l'eau d'au moins du même niveau de subventions que les autres secteurs tels que l'énergie, le transport urbain ou les intrants agricoles qui trouvent leur équilibre grâce aux subventions publiques.
2. La prise en compte systématique de la qualité de l'eau en milieu rural dans les questions d'hygiène publique.
3. La nécessité de repenser l'échelle de planification des services d'eau en lien avec les nouveaux référentiels de développement et la constitutionnalisation du droit à l'eau.
4. La nécessité de tirer les leçons des différentes formes de PPP en expérimentation et de mettre en place une régulation forte et indépendante associant l'Etat, le secteur privé et la société civile pour une gestion efficiente des services d'eau en milieu rural.
5. La nécessité d'un plan de financement sectoriel décliné au niveau communal au regard de l'importance des financements requis pour assurer l'accès universel.

La mise en œuvre de ces recommandations éclairera sur (i) la démarche pour la planification de l'AEPHA au niveau communal dans le cadre de l'ODD6, (ii) les « leviers à actionner » pour l'amélioration de la redevabilité entre les parties prenantes, (iii) les conditions de viabilité économique et financière pour l'accès universel aux services d'eau potable et particulièrement pour les plus pauvres.



Photo de Famille - le 19 octobre 2017
Hôtel Silmande

Merci à tous !

Annexes



Annexe 1 : Liste des Participants


Organisation	Nom	Prénoms
2iE	Lalanne	Franck
	RAZANAMAHANDRY	Lovaso Christine
	Yacouba	Konate
Access Development	BOUKARY	Salifou
ADAE	Kam	Ahmed Massa
	Zoungrana	Karim Aimé Hyacinthe
AKVO	Bereziat	Emeline
AMB /ONG d'IMS	SAWADOGO	Poko Issouf
ANPTIC	Ouédraogo	Soufiane
	Tapsoba	Malick
ASSF BURKINA	SAVADOGO	Mamoudou
Banfora	Hema	Aboubacar
Burkina	Zoungrana	Benjamin
CGEE	Kouaté	Lamine
DGEP/MEA	Bonkougou	Stanislas
	Coulibaly	Korotoumou
	Somda	Romarc
DGESS/MEA	Ouédraogo	Ousmane
Eau Vive	Bayala	Yolande
EAWAG	OUEDRAOGO	Miranise
	CLAIR	Guillaume
GESB	Yonli	Fabrice
GOPA	VOKOUMA	Arthur
Haut Commissaire Leraba	KIENTEGA/OUEDRAOGO	Adjara
HydroConseil	Da	Olo Fabrice
	Molière	Patrick
	Pezon	Christelle
	Tigasse	Dorothee
	Tankoano	Mathieu
IGIP	NANA	Cécile
IRC	Agognon	Fabrice
	Bassono	Richard
	Dakoure	Denis
	Dongobaba	Hilaire
	Zoungrana	Denis
JICA	Takeshi	Ono
KfW	Raveloarison	Mialy
LCB	Da Hien	Daniel
LVA	Alban	Marco
Maire de Nyankorodougou	Ouatara	Abou
Mairie	SOULAMA	Mariama
Mairie de Dassa	Ouedraogo	Pierre
Mairie de Kyon	Batiana	André
	Tapsoba	Oumar

MEA	Alassoun	Sori
	BAMOGO	Idrissa
MEA	Barro	Abdoulaye
	DERRA	Seimata
	Drabo	Djelika Djelika
	KOALA/KABORE	Zourata
	KOAMA	Fidèle
	NIKIEMA	Tidiane
	Ouédraogo	Hamado
	OUEDRAOGO	Clarisse
	Porgo	Mounini
	SAVADOGO/KANZIE	Céline B. Yidja
	SOW	Ruth
	Tiendrebeogo	Julienne
	TIZAMBO	Wendémi Cyprien
	Traore	Abdel Aziz
Yé	Dofihouyan	
ONEA	Boly	Boureima
	Sankara	Victor
	SAWADOGO	Moumouni
	TRAORE	Adama
PEA GIZ	FIGEA	Hélène
PROGEA	Bazié	Jean
REGIS ER	Diabaré	Abdoulaye
	Ki Zerbo	Alain
REPHA	Lankoandé	Emmanuel
SAWES	Compaoré	Athanase
SPONG	Tiemtoré	Sylvestre
TC AEPHA Banfora	Kone	Adama Tiecoura
UE	Badolo	Mathieu
UNICEF	Donin	Giorgia
	Gisongo	Madeleine
	Hien	Sansan
	Koslengar	Mougabé
	Kouassi	Evariste
	Ouedraogo	Jean Paul
	Spalthof	Daniel
	Wozuame	Kossi
	VINCENT	Anne
UO	YALLOU	Ali
	Zongo	Frederic
Vergnet Burkina	KI	Jean Christophe
	SAWADOGO	Samuel
	SORY	Abdoulaye
	BARBOTTE	Thierry
	LEGER	Christophe
	VANDERWILK	Nicolaas
Wateraid	Bocoum	Ousmane
	SOW	Jules
WorldVision	Tougma	Clovis
	SALAMBERE	Moussa

Annexe 2 : Programme du Colloque



Ministère de l'Eau et
de l'Assainissement

unicef 

IRC
Burkina Faso



**Colloque national
sur les modèles de
gestion efficace du
service d'eau potable**

**18 - 19 octobre 2017
Hôtel Silmande Ouagadougou**

EXPOSÉS

DÉMOS

DÉBATS

Ce colloque organisé sous la tutelle du Ministère de l'Eau et de l'Assainissement vise à présenter et discuter les expériences les plus récentes et les plus pertinentes en matière de gestion et de fourniture efficace du service public d'eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso. Il est destiné aux spécialistes, professionnels et décideurs du secteur aussi bien au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique. 100 participants y sont attendus.

COLLOQUE NATIONAL SUR LES MODELES DE GESTION EFFICACE DU SERVICE D'EAU POTABLE

CAPITALISATION DES EXPERIENCES EN
MILIEU RURAL ET SEMI-URBAIN
AU BURKINA FASO

18-19 OCTOBRE 2017
HOTEL SILMANDE
OUAGADOUGOU

Contacts :
www.ircwash.org
burkina@ircwash.org
Tél. 75 14 03 62 ou
75 30 33 56

Conception graphique & photos :
© Sésame Pictures / IRC



Ministère de l'Eau et
de l'Assainissement





Sommaire

Contexte et objectif	6
Thèmes	9
Format des sessions	10
Organisation	11
Programme et autres informations pratiques	12

Contexte et objectif

Le gouvernement du Burkina Faso a adopté en 2016, en lien avec les Objectifs de Développement Durable, le Programme Gouvernance du secteur Eau et Assainissement à l'horizon 2030 (PGEA). Dans ce programme, le Ministère de l'Eau et de l'Assainissement (MEA) a identifié au niveau stratégique, la promotion de l'apprentissage comme moyen pour améliorer les pratiques des professionnels ainsi que les processus décisionnels au niveau national et au niveau local. L'état des lieux des pratiques de capitalisation et d'apprentissage dans le secteur de l'eau et de l'assainissement réalisé conjointement par IRC et UNICEF en 2015, fait ressortir que les professionnels et les organisations du secteur manifestent un grand intérêt pour l'acquisition et le partage des connaissances afin d'améliorer constamment leurs pratiques ainsi que les stratégies publiques et la réglementation du secteur.

Pour opérationnaliser l'objectif du PGEA relatif à la gestion des connaissances et la capitalisation, le MEA a élaboré en 2016 un plan d'actions pour la période 2017 à 2020. Ce plan d'actions prévoit notamment d'améliorer la coordination des initiatives de capitalisation au niveau national, d'organiser des colloques pour la production et le partage de connaissances et d'améliorer la production et la diffusion régulière des documents de capitalisation au profit des professionnels et décideurs du secteur.

Depuis 2015, UNICEF apporte son appui technique et financier au MEA pour la conduite d'une recherche-action sur les modèles de gestion durable du service public d'eau potable en zone rurale dans le cadre de partenariats public-privé. En parallèle, plusieurs autres professionnels du secteur sont engagés dans différentes expérimentations sur les modèles de gestion visant à améliorer l'efficacité du service public d'eau potable en milieu rural et semi urbain. Ces différentes initiatives ont généré un volume important de connaissances sur les solutions probables et les facteurs d'efficacité du service public d'eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso.

Le présent colloque propose un cadre d'échanges, de partage et d'analyse critique des connaissances générées par les différents professionnels et travaux de recherches en cours au Burkina Faso afin d'établir un point d'étape et enrichir la poursuite des réflexions autant pour les professionnels que pour les décideurs du secteur.

Le colloque vise à présenter et discuter les leçons apprises des expériences les plus récentes et les plus pertinentes en matière de gestion et de fourniture efficace du service public d'eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso. Il est destiné aux spécialistes, professionnels, praticiens, chercheurs et décideurs du secteur aussi bien au niveau opérationnel qu'au niveau stratégique (ministères, collectivités territoriales, ONEA, exploitants, partenaires techniques et financiers, bureaux d'études, universités, ONG). C'est un événement qui s'intéresse aux aspects techniques, pratiques et concrets des différentes expériences en lien avec l'amélioration de la gestion et de la fourniture du service public d'eau potable en milieu rural et semi-urbain. Il mobilise des contributions provenant de personnes travaillant sur le terrain comme au niveau stratégique ou politique.



Format des sessions

Le colloque est structuré autour de différentes sessions sur la base des contributions des invités :

- Des allocutions et exposés de cadrage sur les dimensions politique, technique ou scientifique
- Des exposés thématiques suivis d'échanges pour le partage des expériences
- Des panels d'experts facilités par des modérateurs pour les analyses et réflexions critiques sur les expériences et les recommandations pour les stratégies publiques
- Des shows individuels de démonstration au « marché des innovateurs », une modalité ludique pour présenter en plénière dans une ambiance détendue, des solutions créatives en lien avec les axes thématiques du colloque.

Des experts et acteurs de haut niveau sont sollicités pour animer les panels pour les analyses et réflexions critiques sur les expériences et les recommandations pour les stratégies publiques.

Yacouba Konaté,	Enseignant Chercheur 2iE
Frédéric Zongo,	Enseignant Chercheur Université de Ouagadougou
Lamine Kouaté,	Expert senior CGEE
Ousmane Yaya Bocoum,	Expert WaterAid
Patrick Molière,	Expert senior HydroConseil
Athanase Compaoré,	Expert senior SAWES
Evariste Kouassi Komlan,	Expert senior UNICEF
Dofihouyan Yé,	Directeur Général de l'Eau Potable, MEA
Arba Jules Ouédraogo,	Directeur Général ONEA
Sori Alassoun,	Sécrétaire Général Ministère de l'eau et de l'assainissement
Aboubacar Héma,	Maire de Banfora

Organisation

L'organisation technique du séminaire est assurée par un comité scientifique avec les attributions suivantes :

- Examens et correction des contributions (résumés et présentations PowerPoint)
- Finalisation de l'agenda
- Modération et Rapportage des sessions
- Elaboration de la note de synthèse et du document récapitulatif

La composition de ce comité se présente comme suit :

Juste Nansi (IRC)	Animateur principal
Ousmane Ouédraogo (DGESS/MEA)	Animateur
Stanislas Bonkougou (DGEP/MEA)	Animateur
Daniel Spalthoff (Unicef Burkina)	Animateur
Mougabé Koslengar (Unicef Burkina)	Animateur
Christelle Pezon (HydroConseil)	Animateur
Denis Dakouré (IRC)	Rapporteur principal

L'organisation logistique du colloque est entièrement assurée par IRC.





Thèmes

Le colloque de capitalisation des expériences sur les modèles de gestion efficace du service d'eau potable en milieu rural et semi-urbain au Burkina Faso est organisé autour de quatre thèmes.

Thème 1 Le développement, le maintien et l'amélioration du service public

Sur la base des résultats concrets d'expériences conduites au Burkina Faso, quels sont les types de partenariats, les modèles les plus viables, les leviers et les freins à l'équilibre de gestion, à l'extension et à l'amélioration qualitative du service public par les exploitants ?

Thème 2 Le recouvrement des coûts et l'accessibilité financière du service public

A partir des résultats concrets d'expériences conduites au Burkina Faso, quels sont les modalités, les leviers et les freins pour le plein recouvrement des coûts d'exploitation et de maintenance du service public par les exploitants ? sur la base des résultats d'expériences conduites au Burkina Faso, quels sont les modalités, les leviers et les contraintes à une tarification équitable et l'accessibilité financière du service public d'eau potable pour les plus pauvres ?

Thème 3 Les responsabilités mutuelles des parties prenantes, autorité publique, exploitants et usagers

A partir des résultats concrets d'expériences conduites au Burkina Faso, quels sont les modalités, les leviers et les freins au plein exercice des responsabilités mutuelles et obligations réciproques des autorités publiques, des exploitants et des usagers ?

Thème 4 La planification stratégique de la gestion du service public d'eau potable à l'échelle communale ou intercommunale

Sur la base des expériences conduites au Burkina Faso, quelles sont les modalités pour refléter de façon pertinente, les ambitions et stratégies locales en matière d'efficacité de la gestion du service public d'eau potable dans les plans communaux de développement ?

Programme et autres informations pratiques

Le colloque se tient les 18 et 19 octobre 2017 à l'Hotel SILMANDE à Ouagadougou selon le programme suivant :

MERCREDI 18 OCTOBRE - MATINÉE	8h30-10h30	Ouverture officielle (30 min) Programme et Participants (10 min) Présentations de cadrage DGEP : Cadre réglementaire de la gestion des services d'AEP en milieu rural et semi-urbain, Principes directeurs et responsabilités des parties prenantes de la Réforme, de la Politique tarifaire et du PPP (20 min) UNICEF/HydroConseil : Recherche-action sur « les modèles de gestion durable des services d'eau potable en zone rurale dans le cadre de partenariats public-privé » au Burkina Faso / Cadre d'analyse et principaux enseignements (20 min) Echanges – Clarifications (40 min)	
	10h30-11h	Pause-Café – Réseautage	
	11h-13h	Sessions thématiques parallèles Le développement, le maintien et l'amélioration du service public Vergnet Hydro : E Pompe, une solution pour la quantification de la ressource en eau exploitée des PMH ONEA : Echelles adaptées de gestion des fonctions relatives à la fourniture des services d'eau potable : Leçons apprises de l'expérience de l'ONEA ADAE : Défis, contraintes et solutions pour le développement des systèmes d'AEP en zones rurales et semi-urbaines	Le recouvrement des coûts et l'accessibilité financière du service public DGEP : Politique tarifaire de l'eau potable en milieu rural et semi-urbain ONEA : Enjeux et défis du recouvrement des coûts du service d'eau potable dans les quartiers périphériques des grandes villes du Burkina Faso, leçons apprises de l'expérience de l'ONEA Vergnet Hydro : Introduction de méthodes innovantes pour le paiement du service de l'eau en milieu rural
	13h-14h	Déjeuner – Réseautage	

MERCREDI 18 OCTOBRE - APRÈS-MIDI	14h-16h	Sessions thématiques parallèles Les responsabilités mutuelles des parties prenantes, autorité publique, exploitants et usagers Unicef : Redevabilité et gouvernance, Leçons apprises de la Recherche-action sur « les modèles de gestion durable des services d'eau potable en zone rurale dans le cadre de partenariats public-privé » au Burkina Faso Maire de Dassa : Effectivité de la responsabilité mutuelle des parties prenantes (mécanismes, efficacité et leçons apprises) SAWES : Gestion des responsabilités mutuelles entre l'exploitant d'AEPs, ses clients et les autorités communales : leçons apprises de l'expérience de SAWES La planification stratégique de la gestion du service public d'eau potable à l'échelle communale ou intercommunale DGEP : Bilan et perspectives des PCD-AEPA ONEA : Bilan et perspectives des plans stratégiques IRC : Expérience de planification stratégique communale et intercommunale de la réalisation de l'accès universel et durable à l'eau potable, enjeux et défis conceptuels et opérationnels.	
	16h-17h30	Le marché des innovateurs Innovation Akvo : FLOW ANPTIC : Plateforme numérique de monitoring WASH GESB : G-AQUA, un outil de gestion et de suivi de la DSP AEP dans les quartiers non-lotés de Ouagadougou LCB : Nous serons désormais des consommateurs exigeants non plus des usagers ruraux ignorant leurs droits et pouvoirs UNICEF : Plateforme numérique Rapid Pro/ U-report Monitoring des interventions WASH Vergnet Hydro : Solution innovante de paiement	
JEUDI 19 OCTOBRE	8h30-10h30	Panel d'experts 1^{ère} partie : Principales leçons tirées des expériences partagées et perspectives d'amélioration des pratiques et des stratégies publiques	
	10h30-11h	Pause-Café – Réseautage	
	11h-13h	Panel d'experts 2^{ème} partie : Principales leçons tirées des expériences partagées et perspectives d'amélioration des pratiques et des stratégies publiques	
	13h-14h	Déjeuner – Réseautage	
	14h-16h	Evaluation du colloque Clôture officielle	
Salle Amira		Salle Zodo	Salle Tenakourou



Autres informations pratiques

L'accès au colloque est strictement réservé aux détenteurs d'une lettre d'invitation.

La participation au colloque est gratuite pour les invités. Les pauses café et déjeuners pendant les horaires du colloque sont inclus dans l'accès offert aux invités grâce au financement de l'Unicef.

Il est important de noter que le colloque ne prend pas en charge les dépenses de transport, hébergement, les repas et toutes autres dépenses en marge du programme du colloque. Les invités devront prendre leurs propres dispositions pour le financement de ces dépenses.

Pour des informations complémentaires, veuillez-vous adresser au comité scientifique à l'adresse nansi@ircwash.org



Pour des informations complémentaires,
veuillez-vous adresser au comité d'organisation
à l'adresse burkina@ircwash.org



Contacts
www.ircwash.org
burkina@ircwash.org
Tél. 75 14 03 62 ou
75 30 33 56